Concoret

Année 2024

BULLETIN MUNICIPAL













Mot de billet du mére

Le mot du Maire...

Une nouvelle fois, l'année 2024 fut une année riche évènements et manifestations pour notre commune. Tout d'abord, le comité de biodiversité qui a pris son envol et qui mène de nombreuses actions sur la commune. Tout d'abord, la perspective de créer un calendrier perpétuel pour pouvoir identifier au fil des jours les espèces de la faune et de la flore à observer. Il sera également un outil indispensable en termes de bonnes pratiques pour la préservation de la biodiversité. Le comité mène également, en partenariat avec le CPIE et des élus, l'aménagement de l'espace se trouvant derrière l'épicerie jusqu'au mur pour en faire un lieu de rencontre, de nature, d'animations et d'échanges en plein cœur de bourg. Un autre point auquel s'attache le comité est la reconquête de nos landes. En effet, lors de la journée bénévoles du mois de novembre, nous avons abattu de nombreux pins pour rouvrir la lande des Grios. Les planches débitées à la scierie de Concoret permettront de réaliser une cabane pour y ranger les fagots.



L'année 2024 a malheureusement eu son lot de mauvaises surprises. Après le remplacement obligé de la chaudière du foot en 2023, c'est celle du camping qui est tombée en panne. Nous avons donc dû procéder à son remplacement en urgence. D'autre part, pour des raisons de sécurité, nous avons été contraints de remplacer le système de VMC de l'hébergement du CPIE afin de répondre aux normes en vigueur.

Cette année fut également marquée par de nombreux dossiers de fonds qui ont vu leur réalisation. Tout d'abord, le travail de l'association des anciens combattants a permis d'ajouter six noms de soldats : « Morts pour la France » et qui avaient été oubliés. Lors de la cérémonie du 11 novembre, nous avons pu énoncer les noms ainsi que le parcours de ces soldats morts avec honneur. D'autre part, et suite aux incendies de 2022, un gros travail a été engagé pour remettre à jour les différents dispositifs qui existaient sur la commune en lien avec la lutte contre l'incendie : que ce soit le dispositif des casquettes rouges pour assurer la surveillance du massif et guider les pompiers lors d'incendie, la réserve intercommunale de sécurité civile pour mobiliser les agriculteurs de 8 communes du massif ou encore la finalisation de notre Plan Communal de Sauvegarde avec la mobilisation d'une centaine d'entre nous, tous ces dispositifs aujourd'hui opérationnels sont des outils plus que nécessaires pour lutter contre l'incendie et faire face aux imprévus. Je remercie l'ensemble des personnes qui s'investissent. Un autre dossier qui a beaucoup mobilisé les élus et les secrétaires est la mise en place de la fibre sur l'ensemble de la commune. L'implication et la réactivité de chacun nous a permis de disposer de ce nouveau moyen de communication dès l'automne 2024.

Mais l'année fut marquée par les six expositions qui se sont déroulées dans les locaux de la mairie. Cela nous a permis de découvrir le travail de Vanessa BELLEPERCHE, artiste concoretoise, mais également d'autres artistes du territoire comme Sébastien JACQMIN et Christophe LECUYER. Lors de l'exposition consacrée à la rénovation du bâti, nous avons pu célébrer les vingt ans de notre label : « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ». Moment fort pour notre commune où de nombreuses manifestations ont eu lieues et ont permis d'aborder tous les patrimoines : bâti, naturel, immatériel... Tout cela se fait en cohérence avec les nombreuses manifestations qui jalonnent nos années concoretoises : la marche gourmande, le programme du Centre de l'Imaginaire Arthurien, le marché du 1^{er} mai, les Assembllées Galèzes, le championnat de moto-cross et bien d'autres. Tous ces évènements font de notre commune un lieu plein de vie, dynamique et convivial dont nous pouvons tous être fiers.

Notre année 2024 fut enfin marquée par une mobilisation sans faille de tous pour le maintien de la troisième classe. En effet, sans l'engagement des parents, des enseignants et de l'éducation nationale, la troisième classe de l'école du Taureau Bleu n'aurait pas pu être conservée. C'est une belle histoire qui montre qu'il faut toujours se battre du mieux qu'on le peut sans ne jamais rien regretter.

Je vous souhaite une année remplie de santé, de joie, de bonheur et de réussite.

Demeurance aotonomie pour les anciens

RESIDENCE AUTONOMIE SENIORS



Joëlle AUBERT Adjointe aux affaires sociales Vice-Présidente du CCAS

2025 et oui déjà

Chacun sa route parfois sinueuse pour certains mais à CONCORET on vit paisiblement bien que ce calme soit parfois désorientant.

Sachez qu'en tant qu'adjointe aux affaires sociales je suis à votre disposition, à votre écoute.

Le club du val aux fées vous attend avec vos envies, vos désirs d'activités. Il ne faut pas craindre les années qui passent et profiter de cette association pour se retrouver.

La résidence autonomie est un lieu de vie, d'animations. Elle permet à des personnes, souvent isolées de recréer du lien retrouver le sourire. Sa porte est ouverte sur l'extérieur, n'hésitez pas à y venir pour rencontrer les résidents.

J'en profite pour remercier les personnels retraités qui viennent participer bénévolement et dans la bonne ambiance à la vie de la résidence ainsi qu'à son entretien.

Merci à l'ensemble du personnel pour son investissement auprès des résidents.

Merci également au personnel communal (service entretien, mairie, école).

Merci aux diverses associations qui font de Concoret une commune vivante.

Merci aux commerces. On a besoin de vous tous pour vivre à Concoret.

Que 2025 vous apporte joie, bonheur et santé.







Consultées gemunales

COMMISSIONS COMMUNALES

Consultées vayerie

COMMISSION VOIRIE

L'année 2024 se termine et cela me permet de vous faire un bilan des travaux qui ont été réalisés sur notre commune.

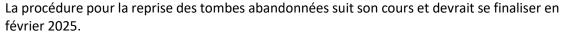
Comme tous les ans les travaux de fauchage et débroussaillage sur l'ensemble de la commune ont été assurés. Une opération de curage et de dérasement sur différents secteurs a été réalisée. Ils facilitent l'écoulement des eaux de pluies dans les fossés, assainissent la chaussée, sécurisent l'usager de la route et restaurent sa fonctionnalité hydraulique .700 mètres environ pour l'ensemble.

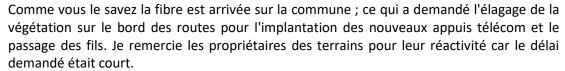


Richard CREPIN Adjoint voirie

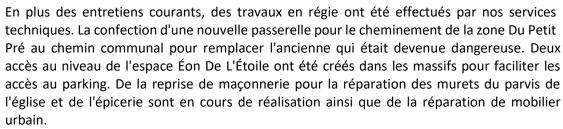
En dessous de l'air de vidange de camping-car, un apport de terre et l'implantation d'un gazon fleuri ont été effectués. Ceci évitera le camping sauvage et donnera de la couleur au printemps aux abords du camping. Une nouvelle porte pour accéder au terrain de tennis a été créé du côté des places de parking Rue Renan LE CUNFF pour faciliter l'accès. De même, la rambarde place du Pâtis vert pour accéder au parvis de l'église a été refaite pour une meilleure fonctionnalité au niveau des escaliers.

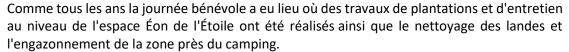
Du terrassement a été fait sur le terrain accolé au cimetière près de la petite maison. Les tas de terre présents ont été exportés pour le gazon fleuri au niveau du camping et les stocks de copeaux, sable et empierrement qui longeaient le grillage du cimetière ont été déplacés vers le haut pour éviter le désagrément visuel.





Depuis le 1er janvier 2024 le tri des bio déchets pour les collectivités est devenu obligatoire. C'est pourquoi nous avons dû créer un emplacement non loin des deux cantines pour recevoir un bac en bois de compostage de 3m³.





C'est sur ces dernières phrases que je profite de remercier l'ensemble du personnel communal qu'il soit administratif ou technique pour leur implication ; toutes les entreprises et bénévoles à répondre à nos besoins.





Pour cette nouvelle année, recevez mes meilleurs vœux de paix, bonheur et santé pour vous et vos proches.

Consultées bâtissures

COMMISSION BATIMENTS

L'attractivité de notre commune génère de nombreuses activités, c'est pourquoi nos bâtiments communaux sont toujours très sollicités! Donc il en va du bon suivi de ceux-ci, tant pour l'entretien, l'aménagement, la fonctionnalité, les mises aux normes d'accessibilité, que pour le suivi en matière de conformité, et de sécurité, tout cela sans parler de pannes ou sinistres imprévus... Ceci d'ailleurs nous a amenés fin juin à devoir procéder au changement de la chaudière eau chaude du bloc sanitaire sur le terrain de camping. Cet équipement datant des années 70 fonctionnait au gaz et aussi, pour son remplacement nous avons opté pour un équipement beaucoup plus performant : il s'agit d'une chaudière électrique à production eau chaude couplée à quatre panneaux solaires permettant d'allier performance et économies.



Jean-Marie AUBERT
Adjoint aux bâtiments

Un autre gros chantier est en cours : le changement d'ouvertures sur trois bâtiments : il s'agit de l'école du taureau bleu, de l'hébergement du CPIE et également de la partie administrative des bureaux. La vétusté, la déperdition calorifique ainsi que le bruit nécessite leur renouvellement, il en va de plus d'une cinquantaine de pièces de menuiserie à changer! Le montage financier permet d'être soutenu par trois organismes dont les communes du patrimoine rural de Bretagne auquel nous adhérons, nous permettant d'obtenir 80% de subventions avec des ouvertures qui seront en bois!

Suite aux recherches menées par l'association des anciens combattants, il s'avérait que le nom de six soldats de Concoret « morts pour la France » lors de la grande guerre ne figurait pas sur le monument aux morts. Après avoir consulté deux marbriers, nous avons retenu l'entreprise Triskell qui est venue graver en lettres dorées le nom de ces personnes. La cérémonie du 11 novembre a permis de célébrer le mérite de ces soldats victimes.



© C.Lecuyer

Au niveau de la salle des associations, les deux radiateurs électriques étant défectueux sont en cours de remplacement.

Actuellement en cours, nous avons le projet de renouvellement des luminaires de la mairie, pour le passage en éclairage leds, effectivement nous assistons au changement progressif de l'éclairage classique type ampoules à filament et tubes néons, qui vont disparaître, pour se généraliser en leds. Ces travaux seront également subventionnés au titre de l'amélioration énergétique par l'état.

Bien sûr, l'année humide et venteuse que nous avons traversée a malmené bien des toitures, une intervention avec nacelle est prévue prochainement, elle concerne les clochetons des petites tours en pied de clocher, ainsi que les couvertines en périphérie de l'espace Eon de l'Etoile qui doivent être remplacées.

Je n'oublie pas de remercier les employés municipaux pour lesquels nous essayons d'offrir de bonnes conditions de travail. Nous avons d'ailleurs réalisé une avancée au niveau du local technique en sous-sol de l'ancien foyer-logement.

Après de nombreuses démarches, nous avons pu recréer un réseau électrique basse tension permettant l'éclairage et l'alimentation électrique pour différents travaux d'atelier.



© C.Lecuyer

Dans l'attente de mener à terme les projets en cours, je souhaite à toutes et à tous une heureuse année 2025.

COMMISSION PATRIMOINE TOURISME VIE ASSOCIATIVE COMMUNICATION

Consultée Patrimouene, Vie des consorteries, Banissaije

L'année 2024 est déjà écoulée, vous avez été nombreux à vous engager dans la vie culturelle et associative qui dynamise et fait rayonner Concoret.

Dans notre commune, vous avez la chance de bénéficier d'animations toute l'année.



Des expositions variées ont été présentées en mairie avec des artistes de Concoret et des artistes locaux dont le regard sur notre commune s'illustre à travers les arts. Six expositions se sont déroulées en 2024 : les dessins de Vanessa Belleperche, les photographies de Christophe Lecuyer, l'association Tiez Breizh avec son exposition gallo/français sur les *pileries*, les Communes du

Patrimoine Rural de Bretagne avec exposition sur la restauration du patrimoine bâti au sein du réseau, et une exposition/restitution du travail réalisé avec l'artiste Marie Chatellier et les enfants de l'accueil de loisirs du CPIE Forêt de Brocéliande. Pour terminer l'année, des aquarelles, fusain et pastels de Sébastien Jacqmin sont venus orner les murs de la mairie.



Labellisée il y a 20 ans commune du patrimoine rural de Bretagne, Concoret valorise et préserve son patrimoine bâti, naturel et immatériel grâce aux activités associatives présentes sur le territoire, et grâce au soin apporté lors de rénovations publiques et privées. Les dépôts de dossiers de travaux pour les demandes de subventions CPRB témoignent de l'intérêt pour une préservation qualitative du

patrimoine local (ravalement, jointoiement, toiture, changement de fenêtres).

Nous organisons également régulièrement des évènements culturels afin de faire connaître Concoret, sa mémoire et ses évolutions. C'est ainsi que nous avons fêté l'anniversaire de la labellisation CPRB (2004-2024) lors des journées européennes du patrimoine en septembre avec des balades contées, un concert dans l'église, une cuisson au four à pain, une exposition et une visite de maison privée en cours de restauration. Il y avait des concoretois mais pas que...! Des curieux et des gens attirés par notre patrimoine bâti et immatériel. Ce fut un week-end pluvieux mais néanmoins convivial et festif. Notre cadre de vie demeure un écrin à préserver, qui donne envie aux gens de venir s'installer dans notre commune. Les activités culturelles, artistiques et sportives sont des sources d'attractivité, d'épanouissement procurant lien social et qualité de vie. Soyons-en les acteurs et ambassadeurs au quotidien!

La bibliothèque municipale de Concoret va prochainement connaître un tournant en rejoignant le réseau des médiathèques et bibliothèques du territoire de Ploërmel Communauté, projet sur lequel nous avons travaillé en 2024 avec les services communautaires et la médiathèque départementale située à Caro. Ce partenariat permettra de favoriser l'accès à tous à la lecture, au savoir, à l'information, à la culture et aux loisirs. Il y aura pour les lecteurs un choix important dans le catalogue de livres avec la possibilité d'emprunter dans les autres structures du territoire car une inscription à Concoret vaudra pour les autres bibliothèques et médiathèques. Il y aura également des animations et autres spectacles au sein de ce nouveau réseau. Une raison de plus pour rejoindre notre équipe de bénévoles, nous vous attendons. Ce projet sera opérationnel courant 2025. Je ne manquerai pas de vous tenir informé.



Sarah MULLER Adjointe au Patrimoine Tourisme Vie Associative

CONCORET

Tourisme
Vie associative
Communication



Belle année à toutes et tous !

COMMISSION CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT

Consultée entour de vie e parchomance

L'année 2024 a été riche pour la commission.

Tout d'abord, nous avons continué à travailler sur l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme ou PLU. Ce document va nous engager pour les dix années à venir et la complexité administrative et réglementaire face à laquelle nous nous trouvons nous oblige à prendre le temps de la réflexion. Cependant, nous avons la perspective que notre PLU soit arrêté pavant l'été. C'est un document essentiel pour le développement de Concoret. Comme j'ai déjà pu en échanger avec vous, nous sommes toujours dans l'attente de la validation de notre capacité à pouvoir artificialise une partie des sols pour accueillir de nouveaux concoretois. Dès que notre document sera validé, nous pourrons engager ce nouveau chantier indispensable pour l'avenir de Concoret.



Dans un autre domaine, l'année 2024 a vu la création du comité de biodiversité. Nous sommes actuellement une vingtaine à travailler sur les différentes actions validées lors de l'ABC. Notre priorité s'est portée sur la continuité du fleurissement de la commune en nous appuyant sur les journées bénévoles. Typique de notre commune, nous avons également travaillé sur la remis en état des landes de notre commune. Les landes hébergent des espèces d'animaux et de plantes spécifiques. À Concoret, elles font partie des espaces naturels les plus remarquables qui ont été identifiés sur la commune. Il y a une soixantaine d'années, elles occupaient plusieurs dizaines d'hectares sur la commune, et une bonne partie d'entre elles ne comportaient aucun arbre. Aujourd'hui, beaucoup se sont boisées, avec des petits chênes qui grandissent lentement sur ces

sols peu épais, et surtout des pins maritimes et des pins sylvestres. Les pins, qui ne sont pas originaires de Bretagne, y ont été surtout implantés depuis la fin du XIXe siècle. Dans les landes, ils font concurrence à la végétation basse (les bruyères et callunes, certaines graminées, ou encore la scille d'automne), qui régresse. Certains animaux associés à ces plantes deviennent aujourd'hui très rares en Bretagne, c'est le cas par exemple du Faune et du Céphale, deux papillons qu'on trouve encore à Concoret. Pour que cette faune et cette flore continuent de vivre, il faut entretenir

certaines landes pour les laisser ouvertes. Le 16 novembre lors de la journée annuelle des bénévoles proposée par la mairie, à l'initiative du comité biodiversité, une vingtaine de pins maritimes et quelques pins sylvestres ont été abattus sur une lande appartenant à la commune entre les Grios et le Landrais (les plus gros arbres ayant servi à faire des planches pour le futur abri à fagots du bourg). Le retour de la végétation basse spécifique des landes sera étudié cette année, et si les résultats sont positifs, d'autres arbres pourront être exportés dans les années à venir sur cette parcelle et dans d'autres pour continuer à rouvrir les landes.



Enfin, la mission pilotée par l'état pour le devenir de l'ancien foyer s'est poursuivie. Nous avons pris de retard car il nous a fallu bien définir le devenir de ces bâtiments. A ce jour, la programmation est arrêtée. L'ancien foyer logement pourrait accueillir le CPIE et l'espace restant dans le bâtiment serait dédié à l'artisanat. Pour ce qui concerne les deux bâtiments actuels du CPIE, ils seraient transformés en lieu d'accueil d'une école de formation autour des métiers du bois avec de l'hébergement. Nous sommes actuellement dans la phase de validation de l'organisation des espaces. La dernière étape, qui sera la plus complexe, consistera à trouver le moyen d'équilibrer financièrement les différentes opérations envisagées.

CAMPING DU VAL AUX FEES

Un été animé au camping!

La saison 2024 s'est terminée sur une note très positive, malgré une météo parfois capricieuse en juin et juillet. Nous sommes heureux d'avoir accueilli des vacanciers en quête de simplicité et d'authenticité, et d'avoir pu leur faire découvrir le riche patrimoine de Concoret.

Certains ont même profité de leur séjour pour explorer la nature environnante, revenant avec de beaux champignons qu'ils ont pris plaisir à partager avec nous. Ces moments d'échange et de convivialité sont au cœur de l'esprit de notre camping.

Cet été, le camping a vécu au rythme des animations variées : Marchés soirées food trucks, balades contées, yoga, jeux en famille... Il y en avait pour tous les goûts ! Nous avons été ravis de voir vacanciers et habitants de la commune se retrouver pour partager ces bons moments. Votre présence et votre enthousiasme nous encouragent à proposer encore plus d'activités dans les années à venir. (Photo 3)

Nous sommes aussi fiers des nouveaux partenariats que nous avons noués cette année. Les food trucks locaux ont régalé nos visiteurs avec leurs spécialités, et la Confrérie des Conteurs de Brocéliande a enchanté les soirées et balades avec des histoires magiques et captivantes. Ces collaborations ont été particulièrement appréciées, et nous espérons les développer davantage pour offrir encore plus de diversité l'année prochaine.

Cette année, nous avons également avancé dans notre démarche écoresponsable. La mairie a remplacé le chauffe-eau à gaz par un chauffe-eau alimenté par des panneaux thermiques, une belle avancée pour réduire notre impact environnemental. Nous avons aussi planté plus de 300 nouveaux arbres et arbustes pour embellir le camping tout en favorisant la biodiversité, et installé un jardin qui nous a permis de partager nos jolies récoltes avec les vacanciers.

Et ce n'est pas fini! Cet hiver, nous allons poursuivre nos efforts avec des travaux axés sur les économies d'énergie et la gestion des déchets. Nous réfléchissons à des solutions encore plus durables pour allier confort et respect de la nature. Pour rappel, l'aire de camping-car reste ouverte toute l'année, les mobil-homes seront disponibles à partir du 1er mars, et le camping au complet ouvrira le 5 avril.







Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cette saison 2024 une réussite. Nous avons hâte de vous retrouver l'année prochaine pour partager encore de beaux moments ensemble.

Mickaël, Sandra et Patricia.



N'hésitez pas à consulter notre page facebook pour découvrir les nombreuses activités proposées à l'école.

Les trois enseignantes se tiennent à votre disposition (inscription possible toute l'année, à partir de 2 ans).

téléphone: 02.97.22.77.73 ou mail: ec.0560772k@ac-rennes.fr

Développer le goût pour la lecture

Cette année encore, les trois classes étaient inscrites au « Prix des Korrigans » : après avoir lu les oeuvres proposées à chaque niveau d'âge, les élèves ont voté pour leur livre préféré.

Une fois par période, des visites à la médiathèque de Mauron sont organisées : expositions riches et variées, activités sur le « Prix des Korrigans », emprunts de livres.

La classe de maternelle a régulièrement bénéficié de l'intervention d'une médiathécaire de Mauron (raconte-tapis...)

Le temps-lecture quotidien est entré dans les habitudes des élèves de la grande section au CM2.

Les élèves ont eu la visite d'une autrice, Cécile Roumiguière, qui est intervenue dans les trois classes pour parler de ses livres, de son métier.











Ecole du dehors

Le jeudi (sauf si météo trop mauvaise...), les élèves de maternelle font la classe dehors, dans un espace proche boisé mis à la disposition par la mairie. Ils utilisent les éléments naturels qui les entourent pour différents apprentissages (numération, écriture, découverte du monde, arts visuels...)











Activités artistiques et culturelles

Les élèves du CP au CM2 ont assisté au spectacle « Les graines oubliées » : manipulation de marionnettes et d'objets en théâtre d'ombres accompagnée de chants et musique en livre.

Une animatrice de timbre FM est venue dans la classe de maternelle pour enregistrer l'échange entre les élèves et une autrice.

Les élèves de CM1 et CM2 ont passé une journée au musée de la Résistance de Saint Marcel : atelier sur l'archéologie, rallye photos, visite guidée du musée, et moment de partage très émouvant avec un habitant de Saint Marcel qui a raconté ses souvenirs de la guerre et qui a répondu aux nombreuses questions des élèves. Ces derniers lui ont chanté deux chants en lien avec la Résistance.

Une balade contée dans la forêt de Brocéliande a été proposée à tous les élèves : histoires et légendes, découverte de l'Arbre d'Or, du Miroir aux fées et du Rocher des Faux Amants.

Les élèves de CM1/CM2 ont organisé une représentation d'un conte musical, qu'ils avaient préparé tout au long de l'année.

Des membres de l'assocation « Les Assemblées Galèzes » ont proposé des ateliers de découverte de chants, danses et instruments.

Les élèves sont allés à la découverte du parcours d'art du chemin buissonnier avec une artiste paysagiste qui a pu présenter ses œuvres mais aussi celles des autres artistes du projet.

Les enfants du CP au CM2 ont assisté à une représentation théâtrale de « Mange-moi », proposée par l'atelier théâtre de la p'tite rouge.











Activités sportives et jeux olympiques

Les élèves ont bénéficié d'une séance d'initiation au yoga : étirements, exercices de respiration pour apprendre à se détendre...

Les maternelles ont suivi un cycle d'activités athlétiques avec une intervenante de Ploërmel Communauté.

Les élèves de maternelle ont eu 8 séances sur le thème de l'eau avec un moniteur guide de pêche à l'Ablette Ploërmelaise. Cela s'est clôturé par une sortie pêche à l'étang au duc.

Les élèves de CM ont participé au **défi olympique** organisé par Ploërmel Communauté : lancer de vortex, tir à l'arc et course de relais. Ils ont également participé à la **journée** « **Jeux Olympiques** » organisée par Ploërmel Communauté : initiation à la lutte et au rugby à 7, fresque géante représentant les anneaux olympiques, départ du cortège de la flamme olympique à Josselin.

Les élèves de maternelle et de CP/CE1/CE2 ont eu la visite d'un champion du monde de foot-fauteuil, qui a partagé son expérience et son parcours de sportif handisport.











Semaine de la maternelle

Les élèves de maternelle ont bénéficié de l'intervention de certains parents qui sont venus faire découvrir leur métier ou leur passion (présentation d'instruments de musique, démonstration avec échasses...)







Réseau avec les écoles de Brignac et de Saint-Brieuc-de-Mauron

Plusieurs rencontres ont pu être organisées : cinéma à Ploërmel et plusieurs journées à thèmes : Prix des Korrigans, Olympiades et handisport, jeux de société et risques liés aux écrans.

Sensibilisation aux risques

Les élèves de maternelle ont participé à un atelier PECCRAM (Programme d'Education à la Connaissance du Chien et aux Risques d'Accident par Morsures) animé par un infirmier-zoothérapeute, accompagné de son chien.

Deux pompiers volontaires de la caserne de Mauron sont intervenus dans la classe de CM1/CM2 pour une initiation aux premiers secours.

Les élèves de CM1/CM2 ont participé à une animation « permis vélo » : manipulation du vélo, code de la route à vélo, piste de circulation avec signalisation et équipements de sécurité à vélo.

La classe de CP/CE1/CE2 a bénéficié de séances sur le tri de déchets. Ils ont été accueillis par le centre de tri de la Paprec du Rheu.











Classe de découverte

Tous les élèves de l'école sont partis 3 jours à la Chapelle Neuve, pour une classe de découverte « forêt et bocage » : de nombreuses activités différentes selon le niveau de classe (découverte du bocage, construction de cabanes pour les Korrigans, découverte de la forêt par les 5 sens, soirée contes au coin du feu, observation d'oiseaux, étude des nids, découverte des rapaces et dissection de pelotes de réjection, utilisation de jumelles et d'une longue-vue pour observer les oiseaux).











Liaison CM2-6ème

La classe de CM a eu la visite d'anciens élèves qui sont maintenant scolarisés au collège Madame de Sévigné de Mauron. Accompagnés de la CPE, ils ont raconté leur nouvelle vie de collégiens...De quoi rassurer les élèves de CM2!

Les élèves de CM2 ont été accueillis au collège pour une séance de sciences, avec une professeure du collège.

Au mois de Juin, ils ont passé une journée entière au collège de Mauron, entourés des élèves de CM2 des écoles publiques des alentours.







Toute l'équipe vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année !





ECOLE SAINT - LAURENT



Rétrospective de l'année 2023/2024

L'année scolaire 2023/2024 s'articulait autour des jeux olympiques et de la découverte du monde. Ce thème était l'occasion pour nos élèves de découvrir des cultures et traditions d'ailleurs et de comprendre l'intérêt d'une pratique sportive régulière. L'équipe pédagogique a souhaité également développer la coopération et l'interaction entre les élèves des 2 classes. Les ateliers culinaires étaient un bon moyen de partager ensemble tout en apprenant. L'une des priorités de notre école est aussi l'apprentissage des fondamentaux et particulièrement de la lecture. C'est pourquoi divers projets ont été mis en place. L'accès à la culture pour tous est aussi un élément important du projet éducatif de l'école. Les classes ont donc eu la chance d'assister à de nombreux spectacles mais aussi de s'initier à différentes pratiques artistiques. L'année 2023/2024 fut bien remplie. En voici une brève rétrospective...

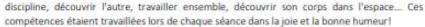


Spectacle Karl pour le cycle1 et les CP : Jeudi 12 octobre, les élèves de maternelle-CP ont pris la route de Saint-Brieuc de Mauron pour assister à un très beau spectacle, Karl de la compagnie Betty BoisBrut, proposé par Aude, médiatrice culturelle de Ploërmel Communauté. Karl est un bonhomme anguleux composé de 7 pièces géométriques, malicieuses et indisciplinées formant un carré appelé tangram. Au fil de ce voyage initiatique, Karl grandit, se confronte à la vie, à sa beauté et parfois à sa dureté. Karl apprendra même à rire. Cette découverte du monde l'aménera à s'assouplir et à arrondir

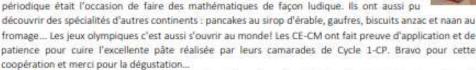


les angles... Un comble pour un carré !

Initiation au ludo pour les CE-CM : Chaque mardi du 1st trimestre, les élèves de CE-CM avait la chance de vivre une intervention judo qui avait lieu au dojo de Mauron. Georges leur a transmis des éléments importants : respecter la



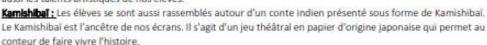
Ateller culsine du monde : Plaisir et apprentissage sont à l'honneur à St Laurent... Lors de la semaine du goût, les papilles des élèves de l'école St Laurent se sont réveillées. L'atelier cuisine

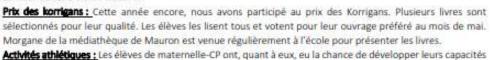


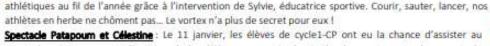


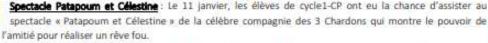
Tapis de lecture - Médiathèque de Mauron : Les élèves de maternelle-CP ont assisté à plusieurs tapis de lecture proposés par Morgane et Laëtitia, animatrices à la médiathèque de Mauron. L'attention était à son comble! Merci à elles!

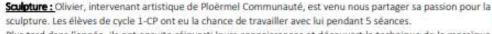
Spectacle de Noël: En décembre, toute l'école était mobilisée pour préparer le spectacle de Noël si apprécié de tous. Chaque après-midi, les élèves de cycle 2 et 3 se rassemblaient afin de créer les décors immenses de chaque tableau du spectacle. Un travail titanesque qui permet développer la coopération et l'attention mais aussi les talents artistiques de nos élèves.



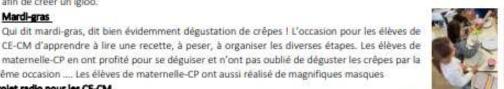








Plus tard dans l'année, ils ont ensuite réinvesti leurs connaissances et découvert la technique de la mosaïque afin de créer un Igloo.



même occasion Les élèves de maternelle-CP ont aussi réalisé de magnifiques masques Projet radio pour les CE-CM.

Mardi-gras

Après avoir visité le lundi la radio Timbre fm à Augan, les

élèves ont réalisé une émission sur le thème des jeux olympiques. L'émission a été diffusée sur Timbre fm Merci à eux et surtout à Damien qui a pu faire éclore le meilleur de nos journalistes et techniciens en herbe.























A vos trottinettes I Une intervention "Trottinettes et déplacements" avec Virginie de l'UGSEL du Morbihan a été proposé à la classe des maternelles-CP durant 6 séances. Chacun a pu apprendre à maîtriser l'engin roulant de façon plus efficace et en toute sécurité.



Railve-lecture des CM2 : Les élèves de CM2 se sont rendus au collège Marie Immaculée de Mauron pour un « challenge lecture ». Le livre étudié était une adaptation du célèbre "Le tour du monde en 80 jours" de Jules Verne. Chaque équipe était composée d'élèves de CM et 6 mm des écoles du réseau. Il fallait répondre à des énigmes et des questions, autour du livre, le plus vite possible afin de marquer des points pour son équipe.





Cross solidaire du réseau des écoles privées de Mauron : Le vendre di 19 avril, nos élèves ont retrouvé leurs camarades des écoles privées du réseau de Mauron pour les olympiades annuelles et ont participé au cross solidaire en faveur de la fondation Raoul Follereau. Nos élèves peuvent être fiers d'eux car ils ont vraiment eu à cœur de se dépasser! Félicitations à Lucas en CM2 et Thaïs en CE2 qui remportent chacun une médaille d'argent! Mr Lavigne était venu la semaine précédente présenter la fondation Raoul Follereau, Cette association se bat contre la lèpre et l'exclusion. Tous se sont mobilisés et couru avec dévouement pour récolter des fonds. Félicitations à tous !



Et si on écoutait ? Les professeurs de l'école de musique de Ploërmei Communauté sont venus dans la classe de CE CM présenter des instruments à vent et à cordes. Un réel plaisir de les entendre ! Peut-être auront-ils susciter des vocations?



idence d'auteurs : Le plaisir de lire et de dire l



Du 13 au 17 mai, les classes se sont délocalisées à l'école Saint Pierre de Mauron pour découvrir l'art de l'oralité. Deux auteurs sont venus partager leur univers : Petit Pas et Christos. Le lundi, la classe de maternelle-CP a accompagné Petits Pas autour de son chaudron magique pour écouter une de ses histoires, sauf que... PAF ! La recette d'un bon conte a été éparpillée par des lutins farceurs. Les enfants ont aidé Petit Pas a retrouvé les ingrédients de la recette autour d'un jeu de piste afin de pouvoir raconter l'histoire. Les CE CM ont écrit une chanson avec Christos qui est aussi musicien parolier. Ils ont aussi découvert les étapes de la fabrication d'un livre. Puis, durant la semaine, les PS MS ont composé par groupe leur conte de randonnée en utilisant les personnages proposés par Petit Pas : des doudous. Les GS CP ont également écrit par

groupes leur histoire en dictée à l'adulte afin de créer un kamishibai. Ils ont aussi cuisiné la recette de la tarte aux pommes du livre "Le loup qui découvrait le pays des contes d'Orianne Lallemand". Les CE ont fabriqué du papier et ont participé à un atelier de production d'encre et de calligraphie. Les CM ont répété la chanson qu'ils ont écrite avec l'auteur et ont effectué des ateliers autour de la grammaire et de la compréhension. Vendredi 17 mai, les élèves de PS MS ont appris et récité leur histoire pour la raconter tous ensemble, les GS CP ont dégusté leur

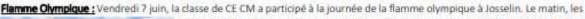


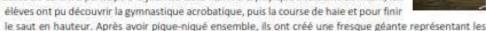
gâteau aux pommes, illustré leur kamishibal avant de le raconter aux autres élèves. Les CE CM ont finalisé les chants créés avec l'auteur Christos, terminé la reliure des livres créés et présenté aux familles leurs créations musicales

Concert d'un Quatuor Vendredi 24 mai, la classe de CE CM a assisté au concert du quatuor pour cordes "Psophos" à l'espace Moronoë de Mauron. Il s'agit d'une sélection d'œuvres joyeuses ou tristes de Mozart. A la fin du concert, les artistes ont interprété les œuvres tristes de manière joyeuse et les œuvres joyeuses de manière triste. Les élèves étaient ravis et ont posé de nombreuses questions aux artistes à la fin du concert.

Concours de lecture à voix haute : Le 30 mai, les élèves de CE CM ont participé au concours de lecture en réseau. Il s'agissait de lire un texte pendant 3 minutes en tenant compte de la ponctuation, de

l'intonation et de la gestuelle. Quentin représentait notre école et il a été formidable ! Quel courage de lire devant un public si nombreux 1





anneaux olympiques. Ils ont pu assister au départ de la flamme olympique dans une ambiance survoltée.



Sortle scolaire de fin d'année : Vendredi 26 juin toute l'école est allée au château et zoo de la Bourbansais. Les maternelles ont travaillé autour des cing sens, les cycle 2 ont appris à créer feur animal en land art, et les cycle 3 ont créé leur blason, visité le château et participé à un atelier peinture

à l'œuf. Les élèves ont également assisté au spectacle des oiseaux.

MERCI L'équipe éducative remercie l'ensemble des bénévoles des

associations de l'école : APEL, OGEC, AEP. Sans eux, les projets pédagogiques ne pourraient voir le jour. A l'école St Laurent, les valeurs de solidarité et de fraternité sont bien présentes et se transmettent de génération en génération. C'est une réelle chance pour l'équipe éducative et les élèves de l'école de savoir que l'on peut compter les uns sur les autres. Bravo à tous !

La communauté éducative de l'école Saint-Laurent vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2025!

INSCRIPTIONS

L'équipe pédagogique se tient à la disposition des familles qui envisagent d'inscrire leur enfant (à partir de 2 ans). Inscription possible toute l'année

Téléphone: 02 97 22 78 66 Mail: eco.stla.concoret@enseignement-catholique.bzh

Site Internet: http://ecolesaintlaurent.com

Extrait du registre des délibérations - Sommaire

Séance du 20 février 2024

- Conseil municipal du 12 décembre 2023 : approbation du procèsverbal.
- Marché de fauchage 2024 2026
- SMBGO adhésion charte nature
- Espace Eon de l'étoile : modification du règlement de location
- Demandes de subventions 2024
- Changement des ouvertures de bâtiments communaux : demande de subvention DETR
- Mairie remplacement des éclairages et réfection du tableau électrique : demande de subvention DETR

Séance du 09 avril 2024

- Conseil municipal du 20 février 2024 : approbation du procès-verbal
- Convention de réseau Brignac Concoret St Brieuc de Mauron
- Acquisition d'un groupe électrogène
- Assembllees galezes : demande de mise à disposition
- Projet de renaturation de la cour de l'école du taureau bleu
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Compte administratif 2023 : commune
- Compte de gestion 2023 : commune
- Affectation des résultats
- Budget primitif 2024 : commune

Séance du 14 mai 2024

- Conseil municipal du 09 avril 2024 : approbation du procès-verbal
- Ancien foyer logement : alimentation électrique
- Bâtiment d'hébergement : vmc
- Camping du val aux Fées : chaudière
- Étude EY ANCT : restructuration des locaux du cpie / ancien foyer logement
- Convention avec le GFA de la Bouvrais
- Réserve communale de sécurité civile : mise à jour
- Budget primitif 2024 : commune

Séance du 11 juin 2024

- Conseil municipal du 14 mai 2024 : approbation du procès-verbal
- Services périscolaires : modification du règlement
- Vente d'une parcelle communale
- Convention de mise à disposition d'une parcelle communale
- Budget 2024 : décision modificative n°01
- Contrat d'association avec l'école saint Laurent : forfait communal
- Plan communal de sauvegarde
- Adhésion à l'association des maires ruraux du Morbihan

Séance du 17 septembre 2024

- Conseil municipal du 11 juin 2024 : approbation du procès-verbal
- Monument aux morts : nouvelles inscriptions
- Renaturation de la cour de l'école validation des devis
- Changement des menuiseries (école et hébergement) : validation des devis et demandes de subventions
- Chauffages de la maison des associations : validation des devis
- Réserve intercommunale de sécurité civile : convention de partenariat
- Adhésion à l'association des communes forestières
- Contrat d'association avec l'école st Laurent : forfait communal rectificatif
- Frais de ménage facturés après location : annulation de titre
- France ruralités revitalisation : exonération
- Marché du solstice 2024 : demande de mise à disposition
- Mise en place d'une mutuelle communale : conventions de partenariat
- Travaux réfection toitures / gouttières

Séance du 10 décembre 2024

- Conseil municipal du 17 septembre 2024 : approbation du procès-verbal
- Morbihan énergies : rapport d'activité 2023
- Mise en réseau des médiathèques du territoire de Ploërmel communauté : convention de partenariat
- Mairie-agence postale communale : horaires d'ouverture au public
- Mairie : remplacement des éclairages et réfection du tableau électrique
- Changement des menuiseries (école et hébergement) : validation des devis
- Convention la poste / commune
- CDG 56: convention d'utilisation des missions facultatives
- Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le 1er degré
- Couleurs de Bretagne : concours 2025
- Zones d'accélération des énergies renouvelables : définition
- Tarifs communaux 2025
- Protection sociale complémentaire : convention de participation risque prévoyance
- Régime indemnitaire rifseep : réexamen
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Décision modificative n° 02/2024

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU MARDI 20 FEVRIER 2024

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, AUBRY Gwenaël, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE BARBIER Benoît, MACÉ Camille, MESLÉ Gaëtan, Absents excusés : BLANCHE Marina (pouvoir à Y. Bourien) - LE MINTIER Yves Absent : DESBOIS Alice - PRESSE Christophe

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le Procèsverbal du dernier conseil municipal. Le Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023, est approuvé, par un vote à mains levées et à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

MARCHÉ DE FAUCHAGE 2024 - 2026

Monsieur Richard CREPIN, adjoint délégué à la voirie, fait savoir à l'assemblée que deux entreprises ont été sollicitées pour la fourniture d'un devis pour un marché de 3 ans sur le fauchage et débroussaillage. Les devis reçus par les entreprises ALIX Jean-Luc et FILLATRE Sylvain sont présentés. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ceux-ci. Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité:

- De retenir l'offre de l'entreprise ALIX Jean-Luc.
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis
- D'inscrire les crédits au budget 2024

SMGBO – ADHÉSION CHARTE NATURE

La Commune s'est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration de ses pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts en adhérant à la charte d'entretien des espaces communaux signée avec le Syndicat Mixte du Brand Bassin de l'Oust (SMGBO). Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust propose aux collectivités d'adhérer à la nouvelle charte nature +, basée sur 3 niveaux. Celle-ci vise à enrichir son approche vis-à-vis d'autres thématiques sur la gestion de l'eau, les déchets verts, la biodiversité et la communication. Par délibération en date du 16 février 2021, la commune de Concoret s'est engagée à respecter le niveau 5 de la charte régionale « d'entretien des espaces des collectivités », Dans la continuité de l'engagement de la collectivité et de l'évaluation réalisée par le SMGBO, il est proposé à l'assemblée .

- D'adhérer à la nouvelle charte d'entretien : charte
 Nature + niveau 3 –
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, d'émettre un avis favorable.

ESPACE EON DE L'ETOILE : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir certains points du contrat de location, à savoir :

- Capacité d'accueil
- Descriptif du matériel
- Mesures de sécurité

Lors de la dernière visite de sécurité, il a été prescrit par la commission d'arrondissement ERP Pontivy qu'une convention doit être signée entre l'exploitant et les utilisateurs de l'ERP, pour organiser le service de sécurité lors de manifestations ou d'activités dans les établissements. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, de :

- Valider le règlement présenté qui sera annexé à la présente délibération
- Autoriser M. le Maire à mettre en place la convention précitée
- Charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024

Madame Sarah MULLER, Adjointe au Maire présente les dossiers de demandes de subventions déposés en Mairie, étudiés lors de la commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative en date du 06 février 2024,

Le conseil municipal, doit se prononcer sur les demandes des organismes suivants, pour l'année 2024. Après étude et délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, par un vote à mains levées, de se prononcer comme suit :

<u>Organismes scolaires - voyages</u> : 40.00 € par enfant (à l'unanimité), pour :

- Les enfants scolarisés dans les écoles de Concoret,
- Les enfants de la commune scolarisés dans les collèges et les lycées de secteur (Mauron, Guer, Ploërmel).

<u>Organismes scolaires – Fonctionnement</u> : 20.00 € par enfant (à l'unanimité), soit :

- Ecole du Taureau Bleu de Concoret (51 enfants) : 1 020.00 €
- Ecole Saint Laurent de Concoret (27 enfants) : 540.00 €

Organismes de Formation (MFR, Chambre des métiers) : 40.00 € par élève (à l'unanimité)

Associations communales:

- CPIE Forêt de Brocéliande : 1 500.00 € (à l'unanimité)
- La Maison d'Ernestine : 500.00 € (9 Pour 3 abstentions)
- L'Arbre à Jeux : 600.00 € (à l'unanimité)
- USPC: 800.00 € (à l'unanimité)
- Brocéliande Moto Verte 800.00 € (à l'unanimité)
- ACCA (70 €/piégeur) 350.00 € (à l'unanimité)

<u>Autres associations</u>:

- Cadets de Mauron : 200.00 € (à l'unanimité)
- Banque Alimentaire : 85.00 € (à l'unanimité)
- Restos du Cœur du Morbihan : 150.00 € (à l'unanimité)
- Alcool assistance : 50.00 € (à l'unanimité)
- Handisport pays de Ploërmel : 250.00 € (à l'unanimité)
- Rugby Club pays de Mauron : 60.00 € (à l'unanimité)

Monsieur le Maire est autorisé :

à inscrire les crédits au budget communal 2024,

- à solliciter les justificatifs nécessaires aux différents organismes,
- à procéder aux mandatements correspondants

CHANGEMENT DES OUVERTURES DE BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire expose le projet de changement des ouvertures de plusieurs bâtiments communaux, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 123 651.11€ HT, soit 148 381.33 € TTC Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Vu l'avis favorable émis par la commission bâtiments qui s'est réunie en date du 23 janvier 2024, Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Types d'aide	Montant previsionnel	Taux
Financements publ	Ves		
Etat	DETR	49 460.00	40%
Région	CPRB	12 365.00	10%
Département	PST	37 095,00	30%
Auto-financement		350000000000000000000000000000000000000	
Fonds propres		24 731.11	20%
Emprunt			Commit
Total HT		123 651.11	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant : - Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : MAI 2024 - Date prévisionnelle de fin de l'opération : Fin SEPTEMBRE 2024 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 123 651.11 € HT –
- APPROUVE le plan de financement exposé
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des

cofinanceurs mentionnés dans le plan de financement

MAIRIE – REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES ET REFECTION DU TABLEAU ELECTRIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire expose le projet de remplacement des éclairages et de réfection du tableau électrique, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 8 786.65 € HT, soit 10 543.98 € TTC Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Vu l'avis favorable émis par la commission bâtiments qui s'est réunie en date du 23 janvier 2024, Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements pub	lics	700000000000000000000000000000000000000	4.00.000
Etat	DETR	3 514.66	40%
Région	11		
Département			
Auto-financement			
Fonds propres		5 271.99	60%
Emprunt		= 0.000 er 2.3	
Total HT	- 8	8 786.65	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant : - Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : SEPTEMBRE 2024 - Date prévisionnelle de fin de l'opération : OCTOBRE 2024 Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 8 786.65 € HT
- APPROUVE le plan de financement exposé
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des cofinanceurs mentionnés dans le plan de financement.

SEANCE DU MARDI 09 AVRIL 2024

Présents: COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, AUBRY Gwenaël, BOURIEN Yannick, LE BARBIER Benoît, LE MINTIER Yves, MESLÉ Gaëtan. Absents excusés: BLANCHE Marina (pouvoir à Y. Bourien) - PRESSE Christophe (pouvoir à G. Aubry) - MACÉ Camille - GARCIA Déborah Absents: DESBOIS Alice

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le Procèsverbal du dernier conseil municipal. Le Procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2024, est approuvé, par un vote à mains levées et à l'unanimité, des membres présents ou représentés

CONVENTION DE RESEAU BRIGNAC CONCORET – ST BRIEUC DE MAURON

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé à la commune de signer une nouvelle convention pour l'année scolaire 2023-2024, dans le cadre d'un contrat de mise en réseau des écoles rurales publiques, avec les communes de Brignac et St Brieuc de Mauron. Cette mise en place permet aux élèves et enseignants d'organiser des rencontres et sorties communes. Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention présentée pour l'année 2023-2024,
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

ACQUISITION D'UN GROUPE ELECTROGENE

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il serait

nécessaire d'équiper les services techniques d'un groupe électrogène. Deux devis sont présentés, à savoir :

SAS NOGUES : Modèle ACCESS 5000

Mr Bricolage : Modèle ZEUS – GPE Electro 5500 W

Après délibération, le Conseil municipal décide, après délibération, et par vote à mains levées de retenir la proposition de Mr Bricolage et d'inscrire la dépense en section d'investissement du budget communal 2024.

ASSEMBLLEES GALEZES : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION

En vue de l'organisation du festival « les Assembllées Galèzes 2024 » sur la commune, du 15 au 20 juillet prochain, l'association organisatrice sollicite auprès de la Municipalité la mise à disposition de salles et d'accès à titre gracieux. Après lecture du courrier reçu par l'association, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces demandes.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

- PROJET DE RENATURATION DE LA COUR DE L'ECOLE DU TAUREAU BLEU

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un financement de la renaturation de la cour de l'école du Taureau Bleu à hauteur de 80%. Après avoir présenté le projet et débattu, il est proposé au conseil municipal de :

Valider le plan de financement présenté.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées de valider le plan de financement présenté.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Vu l'avis favorable de la commission finances, en date du 19/03/2024, Après étude et délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées d'augmenter les taux communaux de 3.9750 % pour l'année 2024, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.64 %

• Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.04 %

Taxe d'Habitation : 16.00 %

Charge Monsieur le Maire:

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Marie AUBERT, 1èr adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Ronan COIGNARD, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré; Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Section de Fonctionnement : 75 731.08 €

Section d'Investissement : - 145 232.30 €

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance. Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'approuver, le compte administratif 2023 de la Commune.

COMPTE DE GESTION 2023 : COMMUNE

En application de l'article 2121-31 du CGCT, M. Le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget principal transmis par le trésorier et visé par la Direction Générale des Finances Publiques du Morbihan. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- DÉCLARE que le compte de gestion 2023 du budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part
- APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget principal dressé par le comptable public

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Ronan COIGNARD. Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE CLOTURE 2022	MONTANT AFFECTE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023	PÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A HEALISER 2023	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AVVECTATION DE RESULTAT
			67 394 09	RAR Dépenses		
No. of the Contract of the Con	77 818.21	16.21		28 661.00	24 384.00	-120 648.30
WAVESTISSEMENT	>77.848.21			Recettes		
				45 045,00		
FONCTIONNEMENT	40 152.29	40 152.29	75 731.08			75 781.08

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit), Décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'affecter le résultat comme suit :

XCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	75 731.08
Iffectation obligatoire :	22421401311
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	75 731.08
olde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'escédent reporté de fonctionnement (ligne #002)	0.00
Total affecté au c/ 1068	75 731.08

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2024 Résultat d'investissement reporté au BP 2024, Ligne D001 = 145 232.30 Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2024, ligne R002 = 0.00 Restes à réaliser en dépenses = 20 661.00 Restes à réaliser en recettes= 45 045.00 Recette au C/1068= 75 731.08 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF 2024 : COMMUNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal ses propositions budgétaires du budget principal pour l'année 2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- ADOPTE le budget principal pour l'année 2024 présentant :
- Des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de : 731 972.00 €
- Des dépenses et des recettes avec les reports et les restes à réaliser en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de : 465 863,49€
- AUTORISE monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-6 du CGCT, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections

SEANCE DU MARDI 14 MAI 2024

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, LE BARBIER Benoît, LE MINTIER Yves, MACÉ Camille, PRESSE Christophe. Absents excusés : AUBRY Gwenaël (pouvoir à C. PRESSE), BLANCHE Marina et MESLÉ Gaëtan (pouvoir à R. COIGNARD) Absent : BOURIEN Yannick, DESBOIS Alice et GARCIA Déborah.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire fait état des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

ACQUISITION D'ECRANS D'ORDINATEURS

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le devis de l'UGAP,

Décide

Article 1: de valider le devis d'un montant de 220.73 € TTC Article 2: d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget communal 2024. Article 3: La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan. A CONCORET, le 23 avril 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal. Le Procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2024, est approuvé par un vote à mains levées et à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

ANCIEN FOYER LOGEMENT: ALIMENTATION ELECTRIQUE

Il est rappelé à l'assemblée que les espaces utilisés par les agents techniques (garage – atelier), au sous-sol de l'ancien foyer logement, sont dépourvus d'électricité depuis leur acquisition par la commune. Afin de permettre aux agents d'utiliser ces espaces dans de bonnes conditions, il a été demandé des devis auprès de deux sociétés, à savoir :

- EURL Jarnigon Olivier
- SARL Picard Electricité

Après analyse des propositions, il est décidé, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De retenir la proposition de l'entreprise SARL Picard Electricité
- D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant
- De mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal 2024.

BATIMENT D'HEBERGEMENT: VMC

Le rapport de vérifications règlementaires aération et

assainissement des locaux du CPIE Forêt de Brocéliande émis le 17/11/2023 a fait apparaître un dysfonctionnement de la VMC au bâtiment d'hébergement. Il a donc été demandé des devis auprès de deux entreprises, à savoir :

- EURL Jarnigon Olivier
- SARL Picard Electricité

Après analyse des propositions, il est décidé, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De retenir la proposition de l'entreprise EURL Jarnigon Olivier
- D'autoriser monsieur le Maire à signer le devis correspondant
- De mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal 2024

CAMPING DU VAL AUX FEES : CHAUDIERE

Il est fait savoir à l'assemblée que la chaudière du camping nécessiterait d'être remplacée pour cause de vétusté. Des devis sont présentés à l'assemblée, à savoir :

- IZI Confort
- AG Plomberie 56
- Alpha Ouest

Après analyse des propositions, il est décidé, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De retenir la proposition de l'entreprise Alpha
- D'autoriser monsieur le Maire à signer le devis correspondant
- De mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal 2024

ETUDE EY ANCT : RESTRUCTURATION DES LOCAUX DU CPIE / ANCIEN FOYER LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 17 janvier 2024, une convention a été signée entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Commune en présence de Mme Lietard, souspréfète de Pontivy. Cette étude financée à 100 % par l'ANCT a été confiée à la société Ernst Et Young Advisory. Elle porte sur :

- L'analyse des sites
- Propositions d'aménagement
- Evaluation des investissements / Coûts
- Accompagnement à l'adaptation ou au choix de la préprogrammation la plus adaptée.

Monsieur le maire présente l'avancement de l'étude et les prochaines étapes. Après délibération, le conseil municipal prend acte de l'étude et valide la démarche présentée par Monsieur le Maire.

CONVENTION AVEC LE GFA DE LA BOUVRAIS

Monsieur le maire rappelle qu'en 2019, l'étang de la commune a été effacé en partenariat avec le SMGBO afin d'améliorer la qualité de l'eau. Depuis sa suppression, la zone est redevenue une zone humide dans laquelle il est nécessaire de mettre en place un plan de gestion. Pour l'instant, la zone humide maintenant appelée « Zone du petit pré » est fauchée une fois par an en fin de saison estivale. Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a validé la création d'un comité de biodiversité qui regroupe près de 20 personnes à ce jour. Celuici s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Dans le cadre de ces rencontres, le comité de biodiversité a souhaité aborder le sujet du plan de gestion de la zone du Petit Pré. Il a été proposé d'expérimenter l'éco pâturage en lien avec la ferme de La Bouvrais qui a des moutons ainsi que des vaches. Considérant que l'éco pâturage est une activité de plus en plus répandue ; Considérant que nous n'avons pas de retour sur le comportement de la zone humide avec une telle pratique ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité de :

- Valider le principe d'une convention de courte durée et à titre expérimental avec le GFA de la Bouvrais pour de l'éco pâturage dans la zone du Petit Pré à titre gracieux;
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document s'y rapportant.

RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE : MISE A JOUR

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 724-1 à L 724-14 issus de la loi de modernisation de la sécurité civile n° 2004-811 du 13 août 2004, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2009 actant la création d'une réserve de sécurité civile communale, Vu l'arrêté du Maire du 3 septembre 2012, validant cette mise en place, Monsieur le Maire informe l'assemblée que des journées d'informations/formations ont été organisées pour les

agriculteurs volontaires situés sur les 9 communes de la réserve intercommunale de Brocéliande. D'autre part, et afin de valider le Plan Communal de Sauvegarde qui est en cours de finalisation, il est nécessaire de constituer une réserve de sécurité civile. Monsieur le maire rappelle que lui-même et les adjoints sont allés rencontrer les habitants de la commune pour constituer la réserve communale. A ce jour, une centaine d'habitants ont répondu favorablement. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est donc nécessaire de délibérer afin d'intégrer l'ensemble des habitants dans la réserve communale. Monsieur le maire indique qu'une réunion d'informations sera organisée pour présenter à l'ensemble des volontaires le fonctionnement du Plan Communal de Sauvegarde.

BUDGET PRIMITIF 2024 : COMMUNE

Annule et remplace délibération n°10/04/2024 du 09 avril 2024 Transmise en Préfecture le 15/04/2024 Monsieur le Maire présente au conseil municipal ses propositions budgétaires du budget principal pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- ADOPTE le budget principal pour l'année 2024 présentant :
- Des dépenses et des recettes en section de fonctionnement à l'équilibre pour un montant de : 731 972 00 €
- Des dépenses et des recettes avec les reports et les restes à réaliser en section d'investissement à l'équilibre pour un montant de : 474 166.30 €.
- AUTORISE monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-6 du CGCT, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

SEANCE DU MARDI 11 JUIN 2024

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, AUBRY Gwenaël, BLANCHE Marina, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE BARBIER Benoît, PRESSE Christophe. Absents excusés : LE MINTIER Yves - MESLÉ Gaëtan Absentes : DESBOIS Alice - MACÉ Camille

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire fait état des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

ACQUISITION D'UN VIDEOPROJECTEUR

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le devis de la société Audiolite,

Décide

Article 1 : de valider le devis d'un montant de 688.80 € TTC **Article 2** : d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget communal 2024.

Article 3: La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan. A CONCORET, le 03 juin 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le Procèsverbal du dernier conseil municipal. Le Procès-verbal du conseil municipal du 14 mai 2024, est approuvé, par un vote à mains levées et à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

SERVICES PERISCOLAIRES: MODIFICATION DU REGLEMENT

Vu le règlement de fonctionnement des services périscolaires actuellement en vigueur, Considérant que l'article relatif à la facturation ne prévoit pas de mesure en cas d'impayés M. le Maire propose au conseil municipal d'intégrer de nouvelles dispositions dans la rubrique III – Facturation : ARTICLE 3 :

Impayés « Le maintien de l'accueil au restaurant scolaire est conditionné par le paiement régulier des factures. En cas d'absence de paiement récurrent et de non-réponse au rappel, la commune se réserve le droit, en fonction de la situation de la famille, de suspendre la fréquentation ou la réinscription l'année suivante jusqu'à régularisation. Dans l'hypothèse où la famille rencontrerait des difficultés financières, elle est invitée à en informer, au plus tôt, le service de la Mairie, qui, après examen de la situation, l'orientera vers les services compétents. La réinscription l'année suivante ne pourra se faire que si la famille est à jour de tous les règlements ». Après délibération, le conseil municipal, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité:

- D'AUTORISER la modification du règlement, à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce règlement.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Vu le courrier reçu le 16 mai 2024 par lequel M. et Mme LEBON indiquaient être intéressés par l'acquisition de la parcelle cadastrée ZO 123 située entre le n°04 et le n°07 du lotissement « Les coteaux du Lohis », Considérant que le terrain se trouve en zone constructible, il est proposé au conseil municipal de vendre le terrain à M. et Mme LEBON au prix de 15 € TTC le m² (superficie : 46 m²). Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à cette demande,
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération
- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Vu la réunion du 04 juin 2024 avec les membres du CPIE et M. le Maire au sujet de l'utilisation actuelle du jardin du CPIE et des problèmes rencontrés (entretien, usage...) Considérant que la commune a un projet de logements locatifs sur la parcelle où se trouve le jardin du CPIE, Procès-verbal CM du 11 juin 2024 Page 3 sur 5 Considérant qu'il y a un projet de déménagement du CPIE, Considérant que l'espace se trouvant derrière l'épicerie et le muret est très peu exploité, M. le Maire propose la mise à disposition de cet espace comme lieu d'animations réservé au CPIE. Il est précisé que cet espace reste un espace public sur lequel le CPIE sera néanmoins prioritaire pour son usage régulier. M. le Maire propose la constitution d'un groupe de travail en partenariat avec le CPIE pour imaginer l'organisation de l'espace mis à disposition. M. le Maire propose également qu'une convention soit rédigée pour les conditions de la mise à disposition de l'espace. Après délibération, le conseil municipal, DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De constituer un groupe de travail pour l'organisation de l'espace se situant entre l'épicerie et le muret -D'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition avec le CPIE
- Forêt de Brocéliande.
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

•

BUDGET 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°01.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget communal 2024,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES	Article	Montant	RECETTES	Article	Montant			
Installations générales : chaudière Terrain de camping	2135 - 109	12 600.00	FCTVA	10222	12 600.00			
100	TOTAL	12 600.00		TOTAL	12 600.00			

Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à ces modifications budgétaires
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE SAINT LAURENT : FORFAIT COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012 précisant les règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, Vu la délibération du conseil municipal du 2 juillet 2012 approuvant le contrat d'association, Vu le contrat d'association n° 351 CA conclu entre le préfet du Morbihan et l'Ecole primaire privée Mixte St Laurent prévoyant la participation de la commune aux charges de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles pour l'ensemble des élèves, Il est présenté à l'assemblée le détail des dépenses prises en charge par la commune, pour le fonctionnement de l'école publique du Taureau Bleu au cours de l'année civile 2023. Cette participation est calculée par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement de l'école publique de la commune, ou à défaut, d'un coût moyen départemental. Le coût d'un élève à l'école publique, qui sert de montant de référence, s'élève pour l'année 2023 à :

- 1 898.32 € pour un élève en maternelle (contre 1 437.65 € en 2022)
- 679.96 € pour un élève en élémentaire (contre 546.89
 € en 2022)

Le montant à verser à l'école privée s'élève donc à :

- Maternelles: 1 898.32 € x 8 élèves = 15 186.57 €
- Elémentaires : 679.96 € x 19 élèves = 12 919.19 € Soit un total de = 28 105.76 €

Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées par 09 voix pour et 2 abstentions :

- De VALIDER le bilan présenté.
- D'AUTORISER M. le Maire à émettre le mandat correspondant.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune ainsi que le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour valider les principes de fonctionnement de ce PCS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2211-1, L. 2212 – 1, L. 2212-2, L. 2212-4, L. 2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de l'environnement, et notamment l'article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment l'article 13 ;

Vu le décret n° 2005–1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n° 2005–1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC

Vu la délibération n°05/10/2022, du 11 octobre 2022 validant la mission d'accompagnement par l'association EGEE pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, Considérant que la commune de Concoret est exposée à des risques naturels de tous types ; Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Après délibération, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

 APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté (version 1.0)

- CHARGE M. le Maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et de le transmettre aux différents services
- DIT que le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application.
- CHARGE M. le Maire de l'exécution de cette délibération

ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU MORBIHAN

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer à l'association des Maires ruraux du Morbihan. Coût annuel de l'adhésion : 100 €

Après délibération, le conseil DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'EMETTRE un avis favorable à cette adhésion
- CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

Présents : COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, AUBRY Gwenaël, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, LE BARBIER Benoît, LE MINTIER Yves, MESLÉ Gaëtan. Absents excusés : BLANCHE Marina (pouvoir à Y. BOURIEN) PRESSE Christophe (pouvoir à G.Aubry) Absents : DESBOIS Alice, MACÉ Camille.

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire fait état des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

ACQUISITION PORTE D'ACCES AU TERRAIN DE TENNIS

Le Maire de la Commune de Concoret, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le devis de la SAS SMCM de Mauron, Décide

- Article 1 : de valider le devis d'un montant de 1 008.00 € TTC
- Article 2 : d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget communal 2024.
- Article 3: La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

A CONCORET, le 16 juillet 2024

ACQUISITION ORDINATEUR PORTABLE

Le Maire de la Commune de Concoret, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Procès-verbal CM du 17 septembre 2024 Page 2 sur 8 Vu la nécessité d'acquérir un ordinateur pour la gestion des repas de cantine, Vu le devis présenté par l'UGAP, Décide

- Article 1 : de valider le devis d'un montant de 577.20 € TTC
- Article 2 : d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget communal 2024.
- Article 3: La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

A CONCORET, le 02 septembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal. Le Procès-verbal du conseil municipal du 11 juin 2024 est approuvé, par un vote à mains levées à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

MONUMENT AUX MORTS: NOUVELLES INSCRIPTIONS

Vu le travail de recherches réalisé par MM. Le Bourhis et Besnard, de l'UNC, Vu les devis présentés par M. Joël Audrain et la Marbrerie Triskell pour la gravure de noms et de dates sur le monument aux morts, Le Conseil municipal est sollicité pour la validation de cette commande et la demande de subvention auprès de l'ONaCVG Bretagne.

Après délibération, le conseil municipal, par un vote à mains levées (à l'unanimité),

DECIDE:

- De retenir la proposition de la MARBERIE Triskell
- D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ONaCVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre).

RENATURATION DE LA COUR DE L'ECOLE – VALIDATION DES DEVIS

Vu la délibération N° 05/04/2024 du conseil Municipal en date du 09 avril 2024, validant le plan de financement présenté et la demande de subvention, Vu l'accord de subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, d'un montant de 14 736 €, basée sur 80 % de 18 420 € TTC, Il est présenté à l'assemblée les devis suivants :

- Etude de déconnexion des eaux pluviales : IAO SENN - 4 325.00 € HT 5 190.00 € TTC
- Prestation de détection de réseaux et marquages : Geofit - 1 100.00 € HT 1 320.00 € TTC
- Prestation d'un chargé de mission : CPIE 13 000.00
 € HT
- 19 510.00 € TTC

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et (à l'unanimité) :

D'autoriser M. le Maire à signer les devis des organismes suivants :

- Procès-verbal CM du 17 septembre 2024 Page 3 sur 8
- Bureau d'Etudes IAO SENN (35-Vern-sur-Seiche)
- Cabinet GEOFIT (56-Ploërmel)
- Association CPIE FORET DE BROCELIANDE (56-Concoret)
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération
- Autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

CHANGEMENT DES MENUISERIES (ECOLE ET HEBERGEMENT) : VALIDATION DES DEVIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu la délibération N° 06/01/2024 du Conseil Municipal en date du 20 février 2024, validant le plan de financement présenté et la demande de subvention,

Vu l'accord de subvention au titre de la DSIL, d'un montant prévisionnel de 49 460 € (40 % de 123 651.11 € HT),

Considérant que des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département du Morbihan au titre du PST et auprès des CPRB II est présenté à l'assemblée les différents devis reçus :

 Entreprise BAUCHÉ Menuiserie - Menuiserie MAUNY

SARL SAUVAGE

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées (à l'unanimité) : -

- De retenir la proposition de l'entreprise BAUCHÉ Menuiserie (35-PLELAN LE GRAND), les crédits ayant été inscrits au budget primitif 2024 en section d'investissement
- D'autoriser le Maire à solliciter le Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale et La Région au titre des CPRB
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

LUMINAIRES DE LA MAIRIE : VALIDATION DES DEVIS

Point reporté à un prochain conseil municipal

CHAUFFAGES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS : VALIDATION DES DEVIS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier les deux devis présentés pour le remplacement des radiateurs de la maison des associations, à savoir :

- SARL PICARD ELECTRICITE
- MGE ELECTRICITE

Après analyse des propositions, il est décidé, par un vote à mains levées (à l'unanimité) :

- De retenir la solution radiateur chaleur douce à inertie de l'entreprise SARL PICARD ELECTRICITE
- D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant

RESERVE INTERCOMMUNALE DE SECURITE CIVILE : CONVENTION DE PARTENARIAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L.1424-2 et L.1424-8-1, Vu le Code de la sécurité intérieure, en particulier l'article L.724-1;

Vu la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie,

Vu le Code forestier,

Vu la loi n° 2020-840 du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur,

Vu la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, et tout particulièrement les articles n° 36, 39 et 45, Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de Conseiller municipal correspondent incendie et secours,

Vu la circulaire du 12 août 2005, relative aux RCSC et notamment en son chapitre « intervention de la réserve communale hors des limites de la commune »

Vu le plan régional de protection des forêts contre l'incendie Bretagne et tout particulièrement la carte des « massifs à risque incendie » dont celui de Brocéliande datant de 2010 actualisé en 2023, Vu la Convention relative à la Réserve Intercommunale de Sécurité Civile (RICSC) de Brocéliande, cosignée le 1er juin 2007 par le Président du Conseil d'Administration du SDIS 56 et les maires des communes adhérentes à la RICSC, basée sur les fondements de la loi de Modernisation de la Sécurité Civile et notamment ses articles 30 à 34, ainsi que l'extrait de son annexe, Vu les recommandations de la mission d'évaluation relative à la défense de la forêt contre l'incendie d'avril 2016, Vu les recommandations du rapport d'information sénatorial n°

856 déposé le 3 août 2022 « Feu de forêt et de végétation : prévenir l'embrasement », en particulier le chapitre n°If.A.3 « Étendre les politiques de défense contre les incendies, en les adaptant à la réalité de chaque territoire »,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Concoret du 15 juin 2009, créant une Réserve communale de sécurité civile, Vu l'arrêté du Maire du 3 septembre 2012, validant cette mise en place, Vu l'arrêté du Maire en date du 15 novembre 2022, désignant M. Richard CRÉPIN, correspondant incendie et secours,

Vu la délibération N° 07/05/2024 en date du 14 mai 2024 actant la mise à jour de la Réserve communale de sécurité civile II est proposé à l'assemblée d'actualiser la convention signée en 2007 et d'intégrer deux nouvelles communes, à savoir : Augan et Beignon. Cette nouvelle convention a pour objet d'établir les conditions de la participation de la réserve intercommunale de sécurité civile de Brocéliande en appui du service départemental d'incendie et de secours du Morbihan.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées (à l'unanimité) :

- D'approuver la nouvelle Convention de partenariat entre le SDIS 56 et les communes constituant la Réserve Intercommunale de Sécurité Civile de Brocéliande telle que présentée en annexe,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la Convention avec le SDIS 56, les collectivités territoriales et l'autorité préfectorale ainsi que les avenants à venir

ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la Fédération nationale des communes forestières et son réseau. Il fait état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt; Expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par un vote à mains levées (à l'unanimité), DECIDE :

- D'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts;
- De nommer un représentant titulaire et un suppléant : Titulaire : Ronan COIGNARD - Maire Suppléant : Jean-Marie AUBERT - Adjoint
- De payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- Charge le représentant légal de signer les documents nécessaires à cette adhésion;
- Mandate celui-ci pour représenter la commune de Concoret auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale)

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE ST LAURENT : FORFAIT COMMUNAL - RECTIFICATIF

Vu la délibération du conseil municipal N° 06/06/2024 en date du 11 juin 2024 fixant le coût d'un élève à l'école publique pour l'année 2023,

Une erreur sur le nombre d'élèves inscrits en maternelle (9 au lieu de 8) nous amène à modifier le calcul du montant total à verser à l'école privée, à savoir :

- Maternelles : 1 898.32 € x 9 élèves = 17 084.89 €
- Elémentaires : 679.96 € x 19 élèves = 12 919.19 € Soit un total de = 30 004.08 €

Après délibération, par un vote à mains levées (11 Pour, 1 Contre et 1 abstention),

Le Conseil Municipal DECIDE:

- De prendre en compte ce nouveau calcul
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération par émission du mandat complémentaire d'un montant de 1 898.32 €

FRAIS DE MENAGE FACTURÉS APRES LOCATION : ANNULATION DE TITRE

Vu le règlement intérieur relatif aux locations de l'espace Eon de l'Etoile, Vu la délibération du conseil municipal en date du 06 décembre 2022 autorisant monsieur le Maire à facturer aux utilisateurs des heures de ménage lorsque la salle n'était pas restituée en parfait état de propreté, Au vu de l'état des lieux remis en mairie à l'issue de la réservation des 23 et 24 mars 2024, 3 heures de ménage ont été refacturées aux intéressés, soit la somme de 90 €.

Après réclamation par les intéressés et étude du déroulé des évènements, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou l'annulation de la facturation.

Le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées (13 Pour, 1 Contre) :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'annulation de la facture
- D'autoriser le Maire à annuler le titre correspondant (Titre exécutoire n°306/2024)

FRANCE RURALITÉS REVITALISATION : EXONERATION

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1 er juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé « France Ruralités revitalisation ». La commune de Concoret a été classée par Arrêté du 19 juin 2024 en zone France Ruralités Revitalisation (FRR). Les FRR ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les avantages de ce classement sont détaillés sur le site : France ruralités revitalisation | collectivites-locales.gouv.fr.

Certains des dispositifs liés à ce classement peuvent avoir des impacts en matière de fiscalité directe locale (Taxe foncière bâtie, Taxe d'habitation).

1- Les entreprises qui s'implantent sur ces communes pourront bénéficier d'exonérations fiscales et notamment de taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pendant 5 ans pour les immeubles situés dans une zone France ruralités revitalisation (FRR) mentionnée aux II et III de l'article 44 quindecies A du CGI. Ils bénéficient ensuite, pendant 3 ans, d'un abattement dégressif de 75 % la première année, 50 % la deuxième année et 25 % la troisième année. TFB46-2024 Les collectivités ont un délai de 3 mois pour délibérer à compter de la date d'entrée en vigueur du zonage soit jusqu'au 18 septembre 2024 pour une

- application en 2025 pour les entreprises installées à compter du 1er juillet 2024.
- 2- 2. Ce zonage permet également d'accorder d'autres exonérations en matière de TFPB et de Taxe d'habitation :
- Une exonération totale de taxe foncière sur les propriétés bâties, en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.
- une exonération totale de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de quinze ans, en faveur des logements visés au 4° de l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation situés dans les zones de France ruralités revitalisation (FRR) mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts (CGI), qui sont, en vue de leur location, acquis et améliorés au moyen d'une aide financière de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) par des personnes physiques.
- Une exonération totale de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.

Après délibération, et vu le code général des impôts, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées (à l'unanimité) :

 De maintenir les exonérations déjà en place, à savoir :

FONCIER BATI - Exonérations de 2 à 5 ans des entreprises (1383 A)	Durée	Taux
Création d'entreprises en zone AFR (44-6)	2 ans	100
Reprise d'entreprises industrielles en difficulté (44-7)	2 ans	100
Création ou reprise d'entreprises en difficulté en ZRR (44-15)	2 ans	100
FONCIER NON BATI		
Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs	5 ans	
C.F.E / C.V.A.E. – Exonérations	_	
Création d'entreprises en zone AFR (44-6)	2 ans	100
Reprise d'entreprises industrielles en difficulté (44-7)	2 ans	100
Création ou Reprise d'entreprises en difficulté en ZRR (44-15)	2 ans	100

- de ne pas mettre en place de nouvelles exonérations dans le cadre du zonage France Ruralités Revitalisation créé par la loi de finances 2024.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

MARCHÉ DU SOLSTICE 2024 : DEMANDE DE MISE A DISPOSITION

Madame Muller, adjointe déléguée, fait part à l'assemblée de la demande de l'association Brocéliande Les marchés enchantés sollicitant pour l'organisation de son marché du solstice, prévu les 30 novembre et 1er décembre 2024, la mise à disposition de l'espace Eon de l'Etoile.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE par un vote à mains levées (à l'unanimité) :

 D'émettre un avis favorable à la demande de mise à disposition gratuite.

MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Santé Publique

Vu le Code de la Mutualité,

Considérant que, pour favoriser l'accès à la complémentaire santé, la collectivité en partenariat avec des mutuelles, peut mettre en place une complémentaire santé à tarifs négociés pour ses habitants.

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer à ce sujet et d'analyser les offres reçues, à savoir celle de Groupama, d'AXA France et de Mutuale. La Commune servira uniquement d'intermédiaire entre l'organisme et ses futurs adhérents, sans contrepartie financière pour elle.

Après délibération, le Conseil Municipal, par un vote à mains levées (10 Pour, 3 abstentions) DECIDE :

- D'approuver le principe d'un partenariat entre la commune et des assureurs dans le but de faciliter l'accès aux Concoretois qui le souhaitent à une complémentaire santé de qualité, à un tarif accessible, par la mise en place d'une mutuelle communale;
- D'approuver le choix des assureurs : GROUPAMA -AXA – MUTUALE
- D'approuver les termes des conventions de partenariat présentées par les organismes retenus
- D'autoriser la mise à disposition d'un local communal à titre gracieux dans le cadre de ce ou ces partenariat(s) –
- D'autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat avec les organismes choisis et tous les documents y afférents.

TRAVAUX REFECTION TOITURES / GOUTTIERES

Il est présenté à l'assemblée deux devis pour des travaux qui doivent être réalisés sur plusieurs bâtiments communaux, à savoir

- Couverture Barbedette Entreprise Daucé Mickaël Après analyse des propositions, il est décidé, par un vote à mains levées (à l'unanimité) :
 - De retenir la proposition de l'entreprise de COUVERTURE-ZINGUERIE DAUCÉ MICKAEL (35-Gaël)
 - D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant pour la mise en place d'un chaineau (Préau) et les travaux prévus au niveau de l'église (mise en place et nettoyage de gouttières).
 - De mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal 2024

SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

Présents: COIGNARD Ronan, AUBERT Jean-Marie, AUBERT Joëlle, MULLER Sarah, CREPIN Richard, AUBRY Gwenaël, BLANCHE Marina, BOURIEN Yannick, GARCIA Déborah, MACE Camille, MESLÉ Gaëtan, PRESSE Christophe, Absents excusés: LE MINTIER Yves Absents: DESBOIS Alice, LE BARBIER Benoît

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire fait état des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil, à savoir :

CONCERT DU 21/09/2024

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le programme établi à l'occasion des 20 ans du label CPRB, lors du week-end des 21 et 22 septembre 2024, Vu les états de frais présentés par les intervenantes Décide

Article 1 : de valider les états présentés par Mmes Sylvie GUINER et Yannick GARGAM, pour un montant de 100 € chacune. Article 2 : d'inscrire les crédits en section de fonctionnement du budget communal 2024.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan

A CONCORET, le 30 septembre 2024

REPAS DES AINES DU 23 11 2024

Le Maire de la Commune de Concoret,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 attribuant délégation au Maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la proposition présentée par M. Jean-Claude LECUYER pour assurer l'animation du repas des ainés

Décide

Article 1 : de valider la proposition de M. Jean-Claude LECUYER de TREFFENDEL (35), d'un montant TTC de 125.00 €, pour sa prestation au repas 2024 des ainés de la Commune

Article 2 : d'inscrire les crédits en section de fonctionnement du budget communal 2024.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du département du Morbihan.

A CONCORET, le 26 novembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal. Le Procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2024 est approuvé, par un vote à mains levées à l'unanimité, des membres présents ou représentés.

MORBIHAN ÉNERGIES : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

En application de l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2023 de Morbihan Energies doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal avant le 31 décembre 2024. M. le Maire présente le rapport d'activité pour l'année 2023 accompagné du compte-rendu de l'exploitant Enedis. Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce rapport.

Par vote à mains levées et à l'unanimité, le rapport d'activité 2023 de Morbihan Energies est approuvé par les membres du Conseil Municipal.

MISE EN RÉSEAU DES MÉDIATHEQUES DU TERRITOIRE DE PLOERMEL COMMUNAUTÉ : CONVENTION DE PARTENARIAT

Arrivée de Benoît Le Barbier à 20h40

Vu les statuts de Ploërmel Communauté en date du 28 mars 2018, article 14.1 alinéa 7, relatifs au développement de la lecture publique sur son territoire en impulsant la mise en réseau des bibliothèques,

Vu les présentations du projet en bureau communautaire du 3 avril 2023 et en conférence des maires en date du 19 juin 2023, Vu les réunions organisées entre les différents responsables, Il est présenté à l'assemblée une convention de partenariat précisant les engagements des signataires et les différents axes de partenariat

Après étude et délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées de se prononcer comme suit :

- Approuve la convention présentée
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier
- Inscrit les crédits au budget communal (1 euro par habitant)
- Nomme Mme Sarah MULLER comme référente réseau.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE-AGENCE POSTALE COMMUNALE : HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2014 fixant les horaires d'ouverture de la mairie et agence postale communale, M. le Maire expose au conseil municipal que la mairie offre actuellement une amplitude horaire d'ouverture au public de 18 h 75, et 14 h 75 en période estivale. Afin de permettre à l'agent chargé de l'accueil de terminer ses opérations postales et d'être à son poste à 12 h au service de restauration scolaire, il est proposé à

	Durant Fannée	Author et août
Lund et vendredi	9 H 00 / 11 H 45	9H00/12H00
Mardi et jeudi	9 H 00 / 11 H 45	2010000
	15 H 00 / 17 H 00	8H/12H00
Samedi	9 H DQ / 11 H 45	9 H 00 / 11 H 45

l'assemblée de modifier les horaires d'ouverture au public du guichet mairie/agence postale communale, comme suit :

Après délibération et vote à mains levées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

MAIRIE : REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES ET REFECTION DU TABLEAU ELECTRIQUE

Considérant la demande de subvention effectuée auprès de l'Etat au titre de la DETR au cours du conseil municipal du 20 février 2024, Considérant l'accord de subvention en date du 3 juillet 2024 à hauteur de 40 % pour une dépense maximale de 8 787 € HT, Il est proposé au conseil municipal d'étudier les devis présentés par les deux entreprises sollicitées, à savoir : -

- MGE Electricité
- PICARD Electricité

Après délibération, et vote à mains levées, le Conseil Municipal DECIDE de se prononcer comme suit :

MGE Electricité: 8 voix Pour
 PICARD Electricité: 5 voix Pour

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis présenté par l'Entreprise MGE Electricité. Les crédits ont été inscrits en section d'investissement du budget communal 2024.

CHANGEMENT DES MENUISERIES (ECOLE ET HEBERGEMENT) : VALIDATION DES DEVIS

Vu la délibération n° 06/01/2024 en date du 20 février 2024, validant le plan de financement présenté et la demande de subvention

Vu l'accord de subvention au titre de la DSIL, d'un montant prévisionnel de 49 460 € (40 % de 123 651.11 €HT), Vu la délibération n°04/09/2024 en date du 17 septembre 2024, Il est fait savoir à l'assemblée que l'entreprise retenue a dû revoir sa proposition à la suite du passage de son fournisseur. Il est présenté aux membres du conseil les nouvelles propositions des entreprises suivantes :

- BAUCHÉ Menuiserie
- Entreprise MAUNY
- Entreprise SAUVAGE

Après étude et délibération, le Conseil Municipal DECIDE, par un vote à mains levées (à l'unanimité) :

- De retenir la proposition de l'Entreprise MAUNY de TREFFENDEL (35), les crédits ayant été inscrits au budget primitif 2024, en section d'investissement
- D'autoriser le Maire à solliciter le Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale et la Région au titre des CPRB,
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CONVENTION LA POSTE / COMMUNE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 août 2005 validant la signature d'une convention, pour une durée de 9 ans, entre la commune et la Poste relative à l'organisation de l'agence postale communale. Cette

- De valider ces nouveaux horaires
- De fixer leur entrée en vigueur au 1 er janvier 2025
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération. Ronan COIGNARD, Maire de Concoret

convention de partenariat étant arrivée à échéance le 29 septembre 2024, et dans le cadre du nouveau contrat de présence postale qui régit le partenariat entre la poste, l'association des Maires de France et l'Etat, il est proposé à l'assemblée d'étudier les termes de cette nouvelle convention. Il est prévu les termes suivants :

- Accessibilité horaire minimum de l'agence postale communale : 12 heures par semaine
- Mise en place d'un outil de formation à distance
- Accompagnement et assistance dédiée avec le centre de relations partenaires
- Offre de service élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Activité qui déclenche une rémunération complémentaire
- Durée de convention qui peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible

Après étude et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, se prononce comme suit :

- Valide la convention telle que présentée
- Fixe la durée de l'engagement à : 9 ans
- Autorise le Maire à signer celle-ci et tout document s'y rapportant.

CDG 56 : CONVENTION D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES

Le Maire informe l'assemblée :

- Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs;
- L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières;
- La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Il est proposé au conseil municipal de signer la conventioncadre proposée par le Centre de Gestion fonction publique territoriale du Morbihan.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,

D'autoriser le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1 er janvier 2025.

CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE PAUSE MERIDIENNE DANS LE 1ER DEGRÉ

Conformément à la Loi N° 2024-475 du 27 mai 2024, visant la prise en charge par l'Etat de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne, l'Etat doit désormais prendre en charge la rémunération des personnels affectés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH), lorsque la collectivité organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires durant le temps méridien.

Pour pouvoir mettre en œuvre ces nouvelles dispositions, il est nécessaire au préalable d'établir une convention entre la commune et les services de l'Eduction nationale. Dès la signature de la convention, un avenant au contrat de travail sera proposé à l'AESH volontaire.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce dispositif, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention telle que présentée.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, DECIDE :

- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante

Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

COULEURS DE BRETAGNE : CONCOURS 2025

Depuis 1994, l'Association Couleurs de Bretagne œuvre pour la promotion du patrimoine breton en organisant des concours de peinture, gratuits et ouverts à tous.

Les concours ont pour objet de réaliser dans la journée, une peinture ou un dessin sur un sujet libre ayant un rapport direct avec le patrimoine de la (ou des) commune(s) où se déroule la manifestation. Le patrimoine est exprimé au sens large, il peut être de caractère architectural, paysager ou immatériel.

Il est proposé à l'assemblée d'inscrire la commune de Concoret pour accueillir le concours le dimanche 10 août 2025.

Le coût de la participation est de 650 € (cela comprend la fourniture de matériel, communication, frais de déplacement, organisation du concours le jour même). Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne et Couleurs de Bretagne ont signé une convention de partenariat. En conséquence, les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ont décidé de participer à hauteur de 100

€ sur la participation. Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'inscrire la commune de Concoret au concours de peinture Couleurs de Bretagne pour l'Edition 2025
- D'accepter de régler la participation financière d'un montant de 650 €.
- D'accepter la participation de 100 € des « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif communal de 2025.
- Charge M. le Maire d'appliquer la présente délibération.

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES : DEFINITION

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Considérant que la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables n'ont pour conséquence que l'accélération des procédures,

M. le Maire présente, à l'appui d'une carte, les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones à la suite des différents ateliers organisés par Ploërmel Communauté.

M. le Maire ouvre le débat sur l'opportunité de définir ou non des ZAENR.

Considérant qu'il est possible de définir différents types de zones, à savoir : Eolien, Solaire photovoltaïque, Solaire thermique, Biogaz / Biométhane, Bis Energie et Géothermie. Il est proposé de pré-flécher des ZAENR sur la commune afin de lancer la consultation publique. La délibération sera prise au prochain conseil pour valider définitivement les ZAENR

Après étude et délibération, le Conseil Municipal DECIDE de ne définir aucune zone pour le moment. A la suite de la consultation du public, ce point fera l'objet d'une étude lors de la prochaine réunion du conseil début 2025.

TARIFS COMMUNAUX 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le travail de la commission finances en date du 02 décembre 2024, Il est présenté à l'assemblée l'ensemble des tarifs communaux actuels.

Le conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2025, Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

 De fixer les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération

publique;

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE PREVOYANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 alinéa 6; Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement; Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan n° 2022-24 du 03 février 2022 actant la mise en œuvre de conventions de participation pour le risque « Prévoyance » et le risque « Santé » et approuvant le lancement de la procédure de consultation, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de conventions de participation ; Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan n° 2023-41 du 23 mars 2023 portant, après avis favorable du Comité Social Territorial Départemental, acte du choix des organismes assureurs retenus pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « Santé », et pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « Prévoyance », pour la période 01 juillet 2023 au 01 Juillet 2029;

Dans l'attente de l'avis du comité social territorial, pris sur la base de l'article 18 du décret n°2011-1474 précité, Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire :

- pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier
 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel,
- pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel.

Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoyure de à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet relatif à la conduite des négociations relatives à la

protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

La participation peut être accordée pour l'un ou l'autre des risques santé ou prévoyance, ou pour les deux. L'employeur a la faculté d'opter, pour chacun des risques :

- soit pour la labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit pour la convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - soit par l'employeur,
 - soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Considérant que le risque santé sera obligatoire au 1er janvier 2026, il est proposé de délibérer uniquement sur le risque prévoyance.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour l'adhésion au dispositif porté par le CDG56

Convention de participation risque prévoyance Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par vote à mains levées (7 voix Pour l'attribution de 13 € - 5 voix Pour 15 € et 1 abstention) :

- Article 1 : d'adhérer à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents souscrit par le CDG de la FPT du Morbihan, pour un effet au 1 er janvier 2025, auprès de l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représentée par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM,
- Article 2: d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhèreront au contrat d'assurance collective (à compléter éventuellement de l'inscription au budget du montant du crédit annuel calculé en fonction des taux d'adhésion prévisionnel),
- Article 3 : de fixer le niveau de participation comme suit : o versement d'un montant unitaire mensuel brut de : ■ 13.00 € par agent, L'autorité territoriale précise par ailleurs un élément important concernant la participation employeur : Celle-ci sera attachée à la convention de participation et ne pourra plus être versée dans les cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

Chaque agent décide d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Article 4 : d'autoriser le Maire pour effectuer tout acte en

découlant, et notamment la souscription de la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé.

REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP : RÉEXAMEN

Vu la délibération du 17 décembre 2019 instituant la mise en place du nouveau régime indemnitaire à compter du 1er janvier 2020, Vu la modification validée en séance du Conseil Municipal lors de sa séance du 25 novembre 2021, Vu l'avis de la commission finances du 02/12/2024 Sachant que le montant de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) doit faire l'objet d'un réexamen tous les quatre ans par l'assemblée délibérante, Après étude de la situation actuelle et des modifications (changement de cadres d'emplois) à prendre en compte, le Conseil Municipal est amené à se prononcer en fonction des cadres d'emplois et des groupes de fonctions. Le Conseil Municipal DECIDE, par 12 voix pour et 1 abstention (vote à mains levées) de conserver les montants actuels pour l'ensemble

		LF.S.E.	CIA.
	ES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR DES REDACTEURS TERRITORIAUX	MONTANT ANNUEL MANMUM RETENU PAR	MONTANT AMPLIES MAXIMUM RETENLI FAR
GROUPES DE FONCTIONS EMPLOIS		Luciani di di	T tomate of the control
Groupe 1	Secrétariat de mairie	4 800 €	400 €

	Action and the second second second second	I.F.S.E.	CI.A.
REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		MONTANT ANNUEL MAXIMUM RETENU PAR	MONTANT ANNUEL MAKINGM RETENUEN
GROUPES OF FONCTIONS	EMPLOIS .	L'ORGANE DELIBERANT	Y, DeCavit Definitivan
Groupe 1	ATSEM ayant des responsabilités particulières	1500€	400 €

		185.E.	CIA.	
REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE		MONTANT ANNUEL MAXIMUM RETENU PAR	MONTANT ANNUAL MAKINUM RETENU PAR	
FONCTIONS	EMPLOIS	L'ORGANE DELIBERANT	CONDAME DELIBERARY	
Groupe 1	Agent d'entretien des extérieurs avec suivi	2 900 €	400 €	

	13	LF.S.E.	CIA.
FRASTMON N	ES CROCIDES DE FONCTIONS DAR EMPLOY	200000000 D	100000
Groupe 3	Agent de cuisine	1 850 €	400 €
Groupe 4	Agent d'exécution	1 600 €	400 8
FONCTIONS	EMPLUS		
Groupe 1	Agent d'entretien des extérieurs avec suivi.	2 900 €	400 €
Groupe 2	Agent d'entretien des bâtiments.	2.250 €	:400.6

des cadres d'emplois, à savoir :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie d'un montant de 140 000 € attribuée par le Crédit Agricole est arrivée à échéance le 25 octobre 2024. Le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de celle-ci. La proposition du Crédit Agricole est la suivante : - Plafond : 140 000 € - Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,458 % - Frais de mise en

place: 0.25 % - Durée: 1 an

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées : - D'émettre un avis favorable au renouvellement de la ligne de trésorerie, - Charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DECISION MODIFICATIVE N° 02/2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, Vu le budget communal 2024, Considérant qu'il est nécessaire d'apporter certaines modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

INVESTISSEMENT							
DEPENSES	Article	Montant	RECETTES	Article	Montant		
Renaturation cour de l'école	231 op.105	19 510,00	Amortissement extension elect la cantine (s/ 5 am)	2804182- 040	1 050.00		
Capital des emprunts	1641	-Z 000.00	Subvention agence de l'eau	1328	14 736.00		
			Virement de la section de fonctionnement	021	1 724.00		
	TOTAL	17 510.00		TOTAL	17 510.00		

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	Article	Montant	RECETTES	Article	Montant
Personnel non titulaire	6433	-4 784.00			
Amortissement ext' élect la cantine (sur 5 ans)	6811-042	1 050.00			
Dépréciations de créances	681	110.00			
Intérêts ligne de trésorerie	6618	1.900.00			
Virement à la section d'investissement	023	1724.00			
	TOTAL	0.00		TOTAL	

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées : - D'émettre un avis favorable à ces modifications budgétaires - Charge M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

Coûtaijes gemunaos 2025

Tarifs communaux 2025

Annexe délibération du 10/12/2024

LOCATION ESPACE EON DE L'ETOILE

1. Grande salle et cuisine

Particuliers Habitants la COMMUNE de CONCORET :

Tarif actuel (DCM 12/12/2023)	Décision CM
ır 183.60 €	185 €
rs 224.40 €	230 €
ır 255.€	260€
rs 306€	310€
51€	55€
	(DCM 12/12/2023) ur 183.60 € rs 224.40 € ur 255 € rs 306 €

Conditions:

Versement arrhes (25%) lors du dépôt du contrat.

Versement du solde (encaissé après la date de location)

Caution ménage : 400 € - Caution location : 1 500 €

Attestation d'assurance responsabilité civile

Tarif applicable aux agents communaux habitants hors commune (DCM du 17/03/2023)

Particuliers Habitants HORS COMMUNE:

	Tarif actuel (DCM 12/12/2023)	Décision CM
Grande salle seule		
	326.40€	330 €
2 jours	479.40€	480€
Grande salle + cuisine		
	448.80€	450 €
2 jours	652.80€	660€
SONO (lecteur CD + micro) - Vidéoprojecteur	51€	55 €

Conditions:

Versement arrhes (25%) lors du dépôt du contrat. Versement du solde (encaissé après la date de location)

Caution ménage : 400 € - Caution location : 1 500 € Attestation d'assurance responsabilité civile

Associations de la COMMUNE de CONCORET :

	Tarif actuel (DCM 12/12/2023)	Décision CM
Grande salle seule		
1 jour	61.20€	65 €
2 jours	102€	105€
Grande salle + cuisine		
1 jour	102€	105€
2 jours	173.40€	175€
Assemblée Générale ou manifestation sans vente (repas, buvette, vente, entrées payantes)	Gratuit (1 fois par année civile)	
SONO (lecteur CD + micro) - Vidéoprojecteur	51€	55€

Conditions:

Siège social sur la commune de Concoret.

Caution ménage : 400 € - Caution location : 1 500 €

Gratuité pour les deux écoles pour la fête de l'école, la kermesse et

les arbres de Noël

Versement arrhes (25%) lors du dépôt du contrat

Versement du solde (encaissé après la date de location)

Attestation d'assurance responsabilité civile

Associations HORS COMMUNE:

	Tarif actuel (DCM 12/12/2023)	Décision CM
Grande salle seule		
1 jour	153€	160 €
	183.60€	190 €
Grande salle + cuisine		
	183.60€	190 €
2 jours	224.40€	230 €
SONO (lecteur CD + micro) - Vidéoprojecteur	51€	55 €

Conditions:

Caution ménage : 400 € Caution location : 1 500 €

Versement arrhes (25%) lors du dépôt du contrat Versement du solde (encaissé après la date de location)

Attestation d'assurance responsabilité civile

2. Salle de réunion (COULOIR)

	Tarif actuel (DCM 12/12/2023)	Décision CM
<u>Conditions</u> : Gratuité de la petite salle seule pour des réunions si utilisation du lundi au jeudi soir inclus pour les associations et habitants de la commune.	Gratuit	Gratuit

3. Salle de restauration scolaire

	Tarif actuel (DCM 02/02/2009)	Décision CM
Conditions: Location pour vin d'honneur lorsque la grande salle est déjà louée	50€	50€

4. Obsèques : réunion familiale

	Tarif actuel (DCM 16/10/2018)	Décision CM
<u>Conditions</u> : Grande salle ou salle de restauration scolaire (en fonction des disponibilités), mise à disposition pour les familles à la suite d'une cérémonie d'obsègues.	Gratuit	Gratuit

5. Pratiques de loisirs

Grande salle Espace Eon de l'Etoile ou Maison des associations	Tarif actuel	Décision CM
COCM 08/11/2022) Conditions: - Aux associations concoretoises - En période scolaire - 1 soir par semaine (lundi mardi ou jeudi)	Forfait annuel 150 €	Forfait annuel 150€
(DCM 14/03/2023) <u>Conditions:</u> – Associations	30 € par jour	30 € par jour

LOCATION MAISON DES ASSOCIATIONS

	Tarif actuel	Décision CM
Associations de la commune Conditions: La priorité d'utilisation de ce local est donnée au Club de Football en fonction de ses besoins. (Délibération du 04/11/2014)	Gratuit	Gratuit
Vente de plats à emporter (Délibération du 14/01/2025)	Gratuit	50€
Caution pour dégradations ou ménage non fait (délibération du 05/07/2016)	100 €	100€

SERVICES PERISCOLAIRES

1. Tarifs restaurant scolaire:

	Tarif actuel (DCM 08/11/2022)	Décision CM
Repas Enfant	3.10€	3.10 €
Panier repas Conditions: 50 % du plein tarif en vigueur (article 5 du règlement)	1.55€	1.55€
Repas Adulte Conditions: enseignants, intervenants scolaires, stagiaires occasionnels, personnel communal * Frais de repas – barème annuel des impôts	4.95 €*	4.95 €*

2. Tarifs garderie:

(Délibération du 14/06/2018)	Tarif actuel	Décision CM
<u>Conditions</u> : Goûter inclus	0.50 € par ½ heure	0.51 € par ½ heure
Dépassement horaire (Délibération du 15/10/2020)	2 € par ½ heure	2.04 € par ½ heure

REGIES DIVERSES

1. Régie photocopies

(délibération du 10/07/2007)	Tarif actuel	Décision CM
PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC		
A4 Noir et Blanc	0.30 €	0.30 €
A4 Noir et Blanc Recto-Verso	0.50 €	0.50 €
A3 Noir et Blanc	0.40 €	0.40 €
A3 Recto-Verso	0.70 €	0.70 €
Associations communales	1/2 tarif	1/2 tarif
Elus, employés communaux	gratuit	gratuit
PHOTOCOPIES COULEURS		
A4 couleur	1.00 €	1.00€
A4 Couleur Recto-Verso	1.80 €	1.80 €
A3 couleur	1.50€	1.50€
A3 couleur Recto-Verso	2.80€	2.80 €
Associations communales	1/2 tarif	1/2 tarif
Elus, employés communaux	1/2 tarif	1/2 tarif

2. Gobelets Concoret réutilisables

(délibération du 24/05/2012)	Tarif actuel	Décision CM
Gobelet non restitué après emprunt	1.00€	1.00 €
Conditions: Remise d'un chèque de caution lors de la mise à disposition: 1 € par gobelet emprunté.		

CIMETIERE COMMUNAL

Cimetière et columbarium : concessions (avec ou sans caveau)

	Tarif Actuel (DCM 08/11/2022)	Décision CM
Concession 15 ans	90 €	90 €
Concession 30 ans	150€	150 €

Jardin du souvenir : redevances

, aram du souveim : reaevances		
	Tarif Actuel (DCM 14/03/2023)	Décision CM
Dispersion (seule) des cendres	30 €	30 €
Dispersion des cendres et pose d'une plaque nominative pour 15 ans	90 €	90€
Dispersion des cendres et pose d'une plaque nominative pour 30 ans	150€	150€

TARIFS MATERIEL COMMUNAL

Broyeur de végétaux communal

, ,			
(délibération du 11/06/2019)	Tarif actuel	Décision CM	
<u>Conditions</u> :	gratuit	gratuit	
Habitants de la commune - Chèque			
de caution : 500 €			
Signature d'une convention			

Association « Club du Val aux Fées »

Depuis de nombreuses années le Club du Val aux Fées fait face au temps et cherche toujours à remplir son rôle d'accueil et de réconfort.

C'est très important de recevoir en toute convivialité ceux et celles qui recherchent de la compagnie.

Sinon que faire dans un village moins pourvu que les villes en activités de toutes sortes.

C'est pourquoi, un mercredi après-midi tous les 15 jours, les portes sont ouvertes à l'espace Eon de l'Etoile afin de recevoir les adhérents pour qu'ils passent du bon temps avec des activités variées et qui se terminent par un bon chocolat chaud, du café et des gâteaux.

L'année 2024 se termine et, en 2025 le Club sera toujours à l'écoute de ceux et celles qui sont isolés ou dans la peine, afin de leur redonner la joie de vivre.

D'ailleurs toutes les personnes qui le désirent peuvent nous rejoindre.

Nous souhaitons une excellente année à tous de bonheur et de santé.





Association « Compagnie TerRain'vAgue »



La compagnie est présente sur le territoire à travers la transmission de la danse, du yoga et de spectacles.

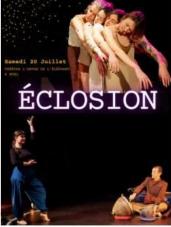
Retrospective 2023-2024

La saison dernière la compagnie a proposé différentes performances :

- Ateliers chorégraphiques à Mauron et ateliers dans les écoles dans le cadre du PEL.
- Spectacle Kolam en décembre 2023 et avril 2024, Un mandala dansé et sonore avec Julien Coste et Maëlle Pencalet.
- A l'inauguration du chemin buissonier du CPIE la performance "Elementerre" avec les danseurs intergénérationnels des ateliers danse.
- Yoga tous les mardis matins de juillet-août au camping de Concoret.
- Création d'un court-métrage "Pourquoi tu danses?" diffusé dans quelques cinémas.

 Sortie de résidence de 4 chorégraphes formée par la Cie terrain vague le 20 juillet 2024 à l'Antre de l'éléphant à Muël.







Actualité 2024-2025

Pour cette nouvelle saison la compagnie continue sur sa lancée.

- Ateliers chorégraphiques à Mauron les mercredis pour les 3-5 ans, les 6-9 ans et un groupe intergénérationnel sur le thème de la danse bretonne revisitée
- Création d'un nouveau court-métrage sur la danse.
- La compagnie intervient aussi dans le cadre du PEL (Projet Educatif Local). Maëlle Pencalet donne des ateliers de danse dans des école de Ploërmel Communauté.
- Séances de danse dans l'école Saint-Laurent à Concoret.
- Création de stages pour prof de yoga et chorégraphes.
- Yoga au camping de Concoret en été 2025.
- Représentations du spectacle Kolam sur le territoire.
- Festival de danse le 22 et 23 août 2025 à la salle Eon de l'étoile à Concoret. contact@compagnie-terrain-vague.fr

Pour nous suivre

07 85 01 08 59

www.compagnie-terrain-vague.fr
facebook TerRain'vAgue

Association « L'Arbre à Jeux »

L'ARBRE A JEUX célèbre les 10 ans de sa fête du jeu !!!

Cela fait longtemps maintenant que notre ludothèque associative "L'Arbre à Jeux" propose des animations et des rendez-vous réguliers autour des jeux de sociétés.

Au fil du temps, et grâce à une super équipe de bénévoles, nous avons constitué un solide stock de jeux de société composé de plusieurs centaines de propositions pour les grands comme les petits : jeux coopératifs, jeux d'ambiance, jeux à rôles cachés, jeux experts, jeux enfants, jeux solo, jeux de plateaux, jeux de cartes... Il y en a pour tous les goûts et de toutes les couleurs.

Nous les renouvelons régulièrement pour offrir un panel toujours actualisé des dernières sorties primées et de nos coups de cœur.

Ces jeux sont accessibles et empruntables lors de nos permanences qui ont lieu deux fois par mois (de septembre à juin) à « La Maison d'Ernestine » :

- Le 1er mardi du mois de 16h30 à 19h : Permanence famille en partenariat avec l'équipe des chocolats chauds de la maison d'Ernestine qui permet à nos enfants de prendre un bon goûter tout en jouant à leurs jeux préférés
- Le 3ème vendredi du mois de 18H30 à 22H : Permanence adulte/adulte : on vient, on peut grignoter pour l'apéro ou faire chauffer son repas tout en découvrant le dernier jeu coup de cœur de nos bénévoles ou en rejouant à notre favori

L'accès à la première séance est libre et gratuit et lors des permanences, des bénévoles sont là pour vous aider dans votre recherche d'un jeu, vous en expliquer les règles, jouer avec vous...

Et puis, chaque année, lors des vacances scolaires de février/mars, nous organisons une grande fête à l'attention des joueurs de tous âges : « Les 12 Heures du Jeu ».

L'année 2025 sera notre 10ème édition et nous comptons bien fêter cela dignement!

Au programme de cette prochaine édition, toujours entièrement gratuite : des jeux de société bien sûr mais également des grands jeux en bois (dont certains conçus par notre ludothèque en lien avec le CPIE afin de sensibiliser à la biodiversité), des jeux-vidéos, des tournois en pagaille, un espace pour les tous petits et tout ce qu'il faut pour se restaurer sur place et n'avoir qu'à jouer jusqu'au bout de la nuit! Et bien sûr, le célèbre Brocéliande Black Jack Trophy animé par notre croupier professionnel favori, Yannick Van Belleghem, venu tout droit de Belgique rien que pour nous!

« Les 12 Heures du Jeu », samedi 22 février 2025, de 14h à 2h, salle Éon de l'Étoile à Concoret.

Association « L'Arbre à Jeux », 22 place du Pâtis Vert, 56430 CONCORET

Facebook: https://facebook.com/LarbreaJeuxConcoret

Site Internet : <u>www.larbreajeux.jimdofree.com</u>

Mail: <u>larbreajeux@gmx.fr</u> Adhésion annuelle: 10 euros

Association « APEL et OGEC Ecole Saint Laurent »



De l'école Saint Laurent-CONCORET

Tous les membres des associations de l'école Saint Laurent s'unissent pour vous souhaiter le meilleur pour cette année 2025, qu'elle soit source de partage et de joie...

Voilà un petit retour en images des actions de l'année passée pour permettre à nos enfants de partir voyager ou de profiter de sorties pédagogiques.



Vente de pizza



Repas bœuf bourguignon



Arbre de Noël



Marché de Pâques



10ème édition de la Marche Gourmande de



RDV le Samedi 24 mai 2025 pour la 10ème édition



Kermesse de l'école et vide-grenier

RDV le Dimanche 22 juin 2025

Sans oublier une émission de radio sur le thème des jeux olympiques avec timbre FM, et le carnaval avec l'école du Taureau Bleu et bien d'autres activités...

Il aura fallu le dynamisme de l'équipe pédagogique autant que de celle des bénévoles qui ont œuvré ensemble pour donner le maximum aux enfants ainsi qu'à l'école.

Cette année fut ponctuée des traditionnels événements qui s'installent et prennent leurs marques depuis quelques éditions.

L'Arbre de Noël : Les enfants nous ont offert un magnifique spectacle sur le thème de l'Art à l'école et pour l'édition 2024, nous avons eu droit au thème de la Bretagne.

L'APEL à proposer des galettes saucisses et du cidre pendant l'entracte et la fin du spectacle.

L'année 2025 commencera avec la vente de spécialité régionale pour soutenir le départ, cette année des CE CM en classe découverte, autour des châteaux de la Loire et qui finira avec un passage au parc du Puy du fou (mai 2025).

Le printemps amena avec lui son lot d'animations et de nourriture dans la convivialité des portes ouvertes de l'école.

Rapidement les préparatifs de la Marche Gourmande de Brocéliande deviennent une priorité pour les bénévoles, dans le but de toujours améliorer cet évènement phare et exceptionnel depuis sa création.

Cette Marche Gourmande n'en finit plus de grandir, de prendre de l'ampleur et c'est grâce aux efforts de tous : organisateurs et participants.

Puis la Kermesse, point clé de l'année, avec le spectacle des enfants, les jeux, le vide grenier, la tombola!

Et oui, un grand moment de partage encore et toujours dans la convivialité, et la bonne humeur pour graver de bons et beaux souvenirs dans les esprits de nos petits.

Un grand merci à vous, ainsi qu'à tous les bénévoles qui sont actifs et motivés pour faire vivre notre école en participant à nos actions pour nos enfants.

Pour participer à cette grande aventure qu'est la vie de notre école, n'hésitez pas... notez dès maintenant sur vos agendas et ne manquez pas nos prochains évènements.

Le mieux reste encore de nous suivre sur facebook :

En février, défilé de Carnaval avec l'école du Taureau Bleu, ainsi que la vente de spécialité régionale.

Le 21 mars de 17h à 19h, les portes ouvertes de l'école

Le 24 mai 2024, 10ème édition de la Marche Gourmande de Brocéliande,

Le 22 Juin 2024, Kermesse de l'école et vide grenier.

Association «AEP Ecole Saint Laurent »

AEP école Saint Laurent

MARCHE GOURMANDE DE BROCÉLIANDE

25 mai 2024 9ème édition

Beau succès pour cette nouvelle édition de notre Marche Gourmande de Brocéliande qui a accueilli cette année encore plus de 2000 marcheurs sur nos 4 parcours de 9-12-15 et 20 km







Cette année encore, cette marche conviviale qui allie le plaisir de marcher et de se restaurer avec des pauses gourmandes tout au long du chemin, a enchanté les randonneurs qui pour certains ont découvert ces sites légendaire et historique en forêt de Brocéliande.

Après le départ de l'école Saint Laurent, les marcheurs ont eu plaisir à se retrouver pour une première pause « mise en jambes » avec la Godinette et son amuse bouche au son du violon et de l'accordéon.

Puis, ils ont repris les chemins en direction du château de Comper pour une vraie pause gourmande, **tartine du terroir et brochette du randonneur**, se posant devant l'étang pour écouter Camille chanter et jouer de la harpe dans ce cadre merveilleux.

Après avoir repris des forces, le moment était venu de se rendre vers le chemin de la vigne, choisissant l'un des trois itinéraires pour se rendre à Point-Clos où chacun était ravi de retrouver l'échine grillée au feu de bois et pommes de terre.

Le moment était venu de rejoindre la salle Eon de l'étoile pour finir cette belle journée dans une ambiance festive et dansante, dégustant le gâteau breton avec une boisson chaude.





L'équipe organisatrice de l'école Saint-Laurent remercie les 130 bénévoles : élèves de l'école, anciens élèves, parents et amis qui se retrouvent avec plaisir chaque année pour cette belle fête!

SAMEDI 24 MAI 2025
NOUS FÊTERONS LES 10 ANS DE LA MARCHE GOURMANDE DE BROCÉLIANDE!

Association «Sylv n'Co»



L'association Sylvn'co, branche locale du RAF (Réseau pour les Alternatives Forestières) pour le territoire Brocéliande-Porhoët, a poursuivi ses activités au cours de l'année 2024.

Sorties mensuelles pédagogiques en forêt, Ateliers et chantiers participatifs, participation aux réunions de la filière forêts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, animation d'un inventaire forestier pédagogique (44 Sévérac), organisation des Rencontres Grand Ouest du RAF (Ploërdut, 100 personnes sur 2 jours), participation aux ateliers citoyens sur « les conditions d'une conciliation des multiples usages et valeurs de la forêt de Brocéliande » (Tréhorenteuc, Concoret, Paimpont et Campénéac.), participation à la journée régionale de l'arbre et de la forêt (fibois, st Brieuc), animation scolaire à Paimpont (en partenariat sur 2024-2025) et on en oublie sûrement!

Au-delà des activités habituelles, le grand projet 2025 c'est le redémarrage de l'AMAP boisbûches. Rappelons que Sylv'n co est née de cette activité, faire du bois de chauffage en chantiers participatifs. Cette nouvelle formule implique l'intervention d'un bûcheron professionnel, paysan de la forêt. Le terme d'AMAP prend tout son sens (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Le principe est de soutenir un bûcheron dans le lancement de son activité : cultiver la forêt dans le respect du vivant végétal, animal et humain.

Le rôle de l'association, outre la mise en lien avec des propriétaires locaux sera d'organiser les chantiers participatifs pour permettre de rester dans des coûts finaux abordables tout en rémunérant décemment le bûcheron, ce qui, aujourd'hui, est rarement le cas pour les « bûcherons-piétons » (différent des abatteuses-débardeuses de 20 tonnes).

Les premiers chantiers sont prévus cet hiver pour une livraison à la belle saison. Vous êtes intéressé ? Contactez-nous à sylvnco@kaz.bzh.

Rappelons que participer à un chantier ça peut être jouer de la tronçonneuse, mais ça peut aussi être empiler le bois, dégager les petites branches, livrer avec son tracteur, faire à manger pour le groupe, organiser les plannings, etc. C'est donc ouvert à toute personne quelles que soient vos compétences ou votre condition physique.

Au plaisir de vous voir, ou revoir, au coin du bois



Association « UNC - AFN Concoret »

Association des Anciens combattants - UNC – AFN de Concoret 2024 – Année de commémorations 1914 - 1944 – 1954

L'association UNC – AFN, qui regroupe anciens combattants, Soldats de France, Opex et veuves a de nouveau cette année été aux rendez-vous des commémorations communales.

1944-2024 : Si les 80 ans du débarquement de Normandie en 1944 ont été célébrés au niveau national, notre association et ses porte-drapeaux ont été présents à la commémoration organisée à Point-Clos, pour le débarquement et la Libération du secteur en août 1944. Nous étions présents avec respect et dignité, parmi une trentaine d'autres drapeaux des environs.

1954 – 2024 : 70 ans de la fin de la guerre d'Indochine. De 1946 à 1954, ce conflit opposa les troupes françaises au Viêt Minh. La bataille de Diên Biên Phu en mai, puis les accords de Genève le 21 juillet ont marqué la fin de ce conflit.



Hommage à deux anciens combattants d'AFN :

Cette année 2024, deux camarades nous ont quittés. Francis Louvel le 15 avril à l'âge de 87 ans, puis Georges Gervaise le 7 juin, à l'âge également de 87 ans. Nous pensons à eux qui ont longtemps participé aux activités à nos côtés. Qu'ils reposent en Paix.



Nos activités

2024 s'est terminée sur l'hommage aux morts en AFN du 10 décembre, suivi de notre repas annuel à Néant-sur-Yvel. Un beau moment de partage.

Drapeaux, anciens combattants et membres de l'UNC ont été présents pour la fête de la Victoire du 8 mai 1945, la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'Hommage aux AFN du 5 décembre. Pour le 14 juillet, jour de Fête Nationale, nous avons participé avec plaisir.

Belle réussite du couscous à emporter, avec plus de 400 parts vendues. Merci à tous, vendeurs de tickets comme amateurs de couscous.

Nous avons enfin eu la satisfaction de voir les noms des Poilus de Concoret « Morts pour la France » inscrits sur le monument communal. La rénovation se poursuit.

Agenda 2025 - Dates à retenir

11 mai : Fête de la Victoire du 8 mai 1945

14 juillet : Fête Nationale

9 novembre : Commémoration Armistice1918 et hommage aux morts de toutes les guerres

- <u>7 décembre</u> : Hommage aux Morts aux combat en Afrique du Nord – Repas
- 24 janvier 2026 : Assemblée générale de l'association UNC-AFN Concoret

4 octobre 2025 : Couscous à emporter à Concoret, Espace Eon de l'Etoile.







Association « La Maison d'Ernestine »



Connaissez-vous la Maison d'Ernestine?

C'est un lieu ouvert à tous, en référence à Ernestine, à qui notre association doit son nom. Une dame toute simple qui ouvrait volontiers sa porte pour partager un café, un conte ou une chanson. Dix ans plus tard, sa maison accueille plus de deux cents d'adhérents, selon les valeurs chères à cette habitante de Concoret, l'ouverture et la gratuité...

Passez la porte et venez voir ce qu'il s'y passe, ou si vous êtes timide jetez un œil sur les vitrines encadrant la porte, où ses activités vous seront contées...

Envie de faire des rencontres, de convivialité et d'un bon repas préparé par des adhérents, alors entrez !

Tous les mardis à 12h15 ou à 13h15, c'est la Cantine!

Et ça fait plus de 7 ans que ça dure !

Où l'on voit qu'éplucher des légumes et manger ensemble permet de créer des liens.

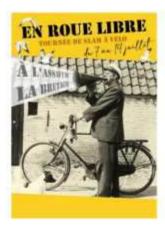
La Maison d'Ernestine, c'est aussi un lieu ouvert, mis à la disposition d'autres associations ou collectifs. La tournée de Slam à vélo s'est arrêtée chez nous au mois de juillet dernier et à l'automne, le Festival AlimenTerre pour une projection de film et un ciné-soupe organisés par l'Elfe.

Un vendredi sur deux, la maison accueille les joueurs de poker du Conco'raise poker club pour leur tournoi.

C'est ainsi que du 14 au 19 juillet 2025, Les Assemblées Galèses, le festival de la culture gallo, vont investir la Maison.

La Maison s'ouvre aussi aux plus jeunes en organisant des sorties « passe partout » où des petits groupes d'enfants de Concoret partent à la découverte des habitants de leur commune et de leurs métiers ou leurs passions. Et à la sortie de l'école, le premier mardi du mois, toutes les familles et les enfants sont invités à jouer, emprunter des jeux de société et partager un chocolat chaud.

Des envies ? Venez les partager avec nous, c'est ce qu'a fait Mica et aujourd'hui nous accueillons un nouvel atelier d'improvisation de rythmes.









La Maison d'Ernestine porte aussi une réflexion sur l'argent, des cantines à prix libre, un bazar gratuit à chaque saison, qui permet de trouver des vêtements ou des objets en dehors de tout échange d'argent, l'emprunt de livres, de jeux de société avec la ludothèque l'Arbre à Jeux (+ de 250 références), des ateliers d'écriture, d'aquarelle, de cuisine sont aussi organisés par des adhérents. C'est aussi l'idée de l'atelier Tricouture, où l'on se réunit pour échanger nos savoir-faire, apprendre ou juste repriser ses chaussettes en bonne compagnie. Cette année on a appris à réaliser un patron.

Parce qu'on aime aussi réfléchir à plusieurs, on se propose des **Arpentages**, où l'on vient s'approprier un livre collectivement et débattre dessus. Cette année ce fut le tour de « Reprendre la terre aux machines » de l'Atelier paysan.

Les adhésions, les fêtes de soutien et les subventions de la CAF et de la commune, nous permettent de proposer ces activités à prix libre. Effectivement, il faut bien financer les charges de la Maison et les matières premières que l'on utilise...







Et comme de partager ces activités nous donne l'élan de faire des choses ensemble et d'aménager le lieu pour le rendre plus fonctionnel et agréable, cette année c'est un bel escalier qui a été imaginé, dessiné et installé, au moins aussi beau que la nouvelle cuisine au rez-de-chaussée. Tous ces travaux sont rendus possibles grâce à l'investissement de dizaines de personnes bénévoles et parfois de professionnels qui apportent leurs compétences.





La Maison d'Ernestine, c'est aussi chez vous!

Pour avoir plus d'informations, vous pouvez :

- nous écrire à : maison ernestine@riseup.net
- consulter notre site internet : www.maisonernestine.fr
- ou notre réseau social : www.facebook.com/maisonernestine

Association « CPIE - Forêt de Brocéliande »



Le CPIE Forêt de Brocéliande, une association au service du territoire et de ses habitants

En 2024, le CPIE Forêt de Brocéliande a poursuivi ses missions, se déclinant en 2 volets :

- ✓ Éducation à l'environnement, notamment dans le centre d'hébergement de groupes et d'accueil de classes découvertes « La Soett » (56 lits) ;
- ✓ Accompagnement des territoires pour des projets locaux de transition écologique ;

Des animations tout au long de l'année

- Des sorties natures : à pied, en kayak, en famille... Pas moins de 70 sorties et animations étaient encore programmées en 2024. « Kayak nature », « Jeux de piste en famille », « Le brame du cerf », « Le jour de la nuit » ... Ce sont toujours des rendez-vous connus et appréciés par petits et grands !



- Le Marché du Terroir et de l'Artisanat : Un événement annuel qui célèbre et valorise les talents des créateurs, producteurs et artisans, tout en proposant un programme d'animations axé sur le développement durable. Une nouvelle édition s'est déroulée le 1er mai 2024 dans le bourg de Concoret, avec la participation de près d'une centaine de bénévoles et de plusieurs associations locales. Cette année encore, l'événement a été un franc succès, bénéficiant d'une météo favorable qui a enchanté les quelques 180 exposants et les nombreux visiteurs. Comme toujours, ce marché a été marqué par des rencontres enrichissantes, une

ambiance conviviale et un esprit de solidarité. La journée a été animée par des activités autour du thème de cette 21ème édition : "Retour aux sources".

Rendez-vous le 1er mai 2025 à Concoret pour une 22ème édition très prometteuse ! Vous souhaitez donner un coup de main ? Contactez-nous vite !

- Parcours d'art sur le Chemin buissonnier : Le Chemin buissonnier est un sentier d'interprétation qui invite à explorer le patrimoine naturel, historique et légendaire de Concoret.

Depuis 12 ans, il sert de cadre à un parcours d'art en plein air, visant à promouvoir la création locale. Artistes et habitants deviennent les acteurs de cet événement, inauguré chaque été. En 2024, le parcours situé dans la zone humide de Concoret a été inauguré le 22 juin. Cette journée a de nouveau été marquée par les performances de la Compagnie TerRain'vAgue, autour du thème « Reconnexion de la zone humide à la rivière, de l'humain à la nature ». L'événement s'est poursuivi avec la Fête de la Musique, organisée avec d'Arbre et de Pierre Rouge.

Les actes de vandalisme sur certaines œuvres ces dernières années ne nous démotivent pas ! Nous vous invitons donc d'ores-et-déjà à la prochaine édition, avec une inauguration prévue le 21 juin 2025.

L'animation auprès des jeunes, un de nos cœurs de métier

- Au sein de notre centre d'hébergement de groupes « La Soett » (56 lits), nous accueillons toute l'année et principalement au printemps et à l'automne des classes découvertes et des classes en animations à la journée autour de diverses thématiques : l'arbre, la nature, l'alimentation, l'éducation à l'environnement pour un développement durable et imaginaire.
- Pendant l'été, l'équipe d'animation du CPIE a programmé et maintenu **7 séjours de vacances nature à destination des enfants et jeunes de 6 à 15 ans.** Grâce à cela, nous avons accueilli plus de 122 enfants sur cette période estivale. Nos colonies ont de nouveau cette année intégré le dispositif « Vacances apprenantes » permettant à plusieurs familles de bénéficier d'aides pour la participation de leurs enfants au séjour.

- Nous avons aussi proposé trois **séjours** qui intègrent une Mission d'Intérêt Général à destination des jeunes en **phase 2 du Service National Universel** : un temps de découverte à part, un lieu d'apprentissage au "vivre ensemble", ainsi qu'une éducation à travers et dans l'environnement. Plusieurs chantiers ont été menés sur le territoire, avec par exemple la participation à une réouverture de parcelles de landes communales et la remise en état d'espace de stockage des fagots de l'association d'Arbre et de Pierre Rouge.



- Pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été, nous avons organisé un **accueil de loisirs « Les Curieux de nature » pour les 6-11 ans**. Sur toutes les périodes, des semaines à

thèmes ont été proposées et ont rencontré un franc succès. Il y a eu cette année « Le labo des curieux », « Bzz bzz dans le jardin », « le club des explorateurs », « Les secrets de l'enchanteur » et « Les Curieux en Galèzie ».

- Nous avons accueilli une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), organisée avec l'UBAPAR et Ploërmel Communauté, pendant les vacances du printemps. Une quinzaine de jeunes entamant leur formation BAFA ont pu découvrir les bases de l'animation dans la bonne humeur avec nos animateurs nature. Parmi ceux-ci une dizaine ont pu bénéficier du financement de leur stage par Ploërmel Communauté et ont pu effectuer leur stage pratique cet été dans les accueils de loisirs du territoire.

Des projets d'accompagnement des territoires pour la transition écologique

- Focus sur Concoret...

Appel à Manifestation d'Intérêt pour concilier les usages de la Forêt de Brocéliande

Depuis plusieurs années, différentes initiatives sont menées pour favoriser la concertation entre les acteurs qui interviennent sur le Massif de Brocéliande. Les événements récents, notamment les incendies de l'été 2022, ont permis à tous de prendre conscience que ce dialogue devait être renforcé.

Le CPIE et Destination Brocéliande portent un projet soutenu par la DRAAF Bretagne, qui vise à concilier les usages humains (habitants, touristes, chasseurs, forestiers, etc.) avec la préservation des milieux naturels. Lancé depuis début 2024, il court sur une durée de 18 mois jusqu'en juin 2025. Dans ce cadre, des entretiens exploratoires auprès d'acteurs locaux et des réunions de consultation des habitants ont notamment eu lieu dans 4 communes du territoire, dont Concoret. S'ensuivra une phase de concertation multi-acteurs pour construire ensemble les solutions de demain.

Renaturation de cours d'école

Suite à des appels à projets et subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Fonds Vert, nous animons des actions de renaturation d'espaces urbanisés, cours d'écoles notamment, avec une prise en compte particulière des besoins et propositions des différents publics usagers.

Nous avons lancé des démarches de concertation avec l'école Le Taureau Bleu de Concoret pour un projet de transformation de leurs cours. Accueil de la biodiversité, infiltration de l'eau, îlots de fraîcheur... toutes ces thématiques doivent être abordées pour créer des espaces de bien-être pour les élèves.

Le Festival de la Biodiversité sera de retour en 2025!

Après le succès de la première édition en avril 2023, le CPIE relance l'aventure d'un festival célébrant la biodiversité du territoire. Nous ambitionnons toujours un évènement en avril 2025, avec en point d'orgue le Marché du Terroir et de l'Artisanat le 1^{er} mai. Nous visons à nouveau une programmation variée pour sensibiliser et partager la connaissance autour la biodiversité locale (sorties nature, expositions, projections ciné-débat, conférences, ateliers pratiques), mobilisant le CPIE mais aussi tout le réseau d'acteurs du territoire, engagés dans la préservation de la biodiversité et sa valorisation.

Pour cette nouvelle année, nous souhaitons mettre en avant la thématique "Santé biodiversité" dans la programmation. Bien-être physique, mental ou social, les bénéfices de la biodiversité sur notre santé sont nombreux!

Pour nous contacter: 02 97 22 74 62 ou contact@cpie-broceliande.fr / www.cpie-broceliande.fr

Association « Avenir de Concoret »



L'Amicale Laïque « l'Avenir de Concoret » vous souhaite à tous une belle et heureuse année 2025 !

Les enfants et les parents de l'école du Taureau Bleu vous remercient pour votre participation aux différents évènements tout au long de l'année! Les bénéfices réalisés lors des différents évènements nous permettent de financer les projets de l'école et l'achat de matériels, jeux et jouets. En mai 2024, tous les enfants de l'école sont partis 3 jours à La Chapelle Neuve en classe « verte ». Cette année 2024 a été marquée par la mobilisation des parents, enseignants, élus et habitants pour le maintien de la 3ème classe de l'école.

En 2024, plusieurs évènements ont été organisés par l'Amicale:

- Le Carnaval des Écoles en Avril.
- Le 28 juin, le pot de fin d'année et la remise des calculatrices aux futurs 6ème.
- La fête de fin d'année avec les spectacles des enfants, le repas et les stands.
- Le 22 septembre, la boum de rentrée pour les enfants.
- Le 9 novembre, la soirée choucroute.

 Le 14 décembre, la fête de Noël avec le spectacle des enfants, la venue du Père Noël et un goûter.



La Boum



Le spectacle de Noël



Le spectacle des enfants lors de la fête de fin d'année.



La soirée Choucroute 2024!

En 2025, nous vous donnons rendez-vous:

- Fin Avril, pour le carnaval des écoles.
- Fin Juin, pour le pot de fin d'année et la remise des calculatrices au CM2.
- Le 29 Juin 2025, pour la fête de l'école.
- Le 8 Novembre 2025 pour la soirée choucroute.
- Le 20 Décembre pour la fête de Noël.

Un grand merci aux amicalistes et aux bénévoles qui s'investissent toute l'année dans une ambiance sympathique!

Association « ASHOKA plantes et yoga »

ASHOKA – plantes et yoga

Passionnée par la santé au naturel depuis toujours, Ashoka, représentée par Solène DUMAS, propose différentes prestations pour petits et grands sur la commune de Concoret :

HERBORISTERIE:

Conseil en herboristerie: consultations pour obtenir un accompagnement par les plantes et des conseils d'hygiène de vie personnalisés, soulager les symptômes et identifier la source des problèmes de santé (pas de diagnostic médical, ne se substitue pas à une consultation médicale).



• Sorties botaniques et ateliers autour des plantes pour enfants et adultes à la demande (école du dehors, sorties reconnaissance de plantes sauvages et comestibles...);

COURS DE YOGA:

• Yoga adulte orienté VINYASA:

Intégrant des postures simples ou enchaînées au rythme de la respiration, élément essentiel de la pratique, et des temps de méditation. Pratique complète adaptée à chacun pour gagner en force et en mobilité et pour progresser dans le respect des principes yogiques traditionnels.



Yoga enfants :

Cours adaptés en fonction de l'âge de l'enfant, cette année divisés en deux groupes : 3/7 ans et 8/12 ans.

Nous pratiquons non seulement les postures mais également les techniques de respiration, de méditation, les mudras, l'histoire du yoga, tout en faisant la part belle aux jeux pour un aspect ludique!



NOUVEAUTE RENTREE 2024 : cours d'ASHTANGA yoga le samedi matin!

Lignée de yoga dynamique et rigoureuse, basée sur des séries de postures à enchaîner et dont Solène est issue. Merveilleuse pratique alliant développement de la force, de la souplesse, gestion de la respiration dans les enchaînements de postures, et surtout un mental en équilibre. Généralement pratiqué dans les grandes villes, c'est une véritable opportunité de le voir proposé sur Concoret!

Cours privés personnalisés de yoga sur demande

Cours le jeudi soir dans la salle Eon de l'Etoile de Concoret :

17h05/17h50: yoga enfants 3/7 ans

18h/19h: yoga enfants 8/12 ans

19h15/20h30 : yoga vinyasa adultes



Cours d'Ashtanga le samedi matin 10h15-11h30

UN GRAND MERCI À TOUS MES SUPERS ÉLÈVES, PETITS ET GRANDS, POUR LEUR PRÉSENCE ET LEUR CONFIANCE!



Renseignements sur les consultations en herboristerie, ateliers pratiques et cours de yoga :

Solène DUMAS

Herboriste et professeure de yoga certifiée

07.86.90.97.88

ashoka.contact@yahoo.com

Association « Union Sportive Paimpont Concoret »

L'USPC, un club de cœur pour certains, une superbe ambiance, un bon esprit sur les terrains et en dehors, un club qui reste avant tout familial. L'USPC a grandement réfléchi sur son avenir...

Après une montée en D2 pour les seniors sur la saison 2022-2023, il a été convenu avec le FC Plélan-Maxent de créer une entente entre seniors. Celle-ci se compose de deux équipes avec un effectif de

Maxent de créer une entente entre seniors. Celle-ci se compose de deux équipes avec un effectif de 45 joueurs (D2; D4) qui évolue dans le département du 35. Cette entente s'est faite dans le but d'unir nos forces pour promouvoir le sport et offrir de meilleures opportunités aux joueurs, aux entraineurs et aux supporters de deux communautés. Elle vise à renforcer la compétitivité des équipes et à offrir une formation de meilleure qualité aux jeunes.



Notre équipe de football féminine à 7 continue de progresser avec de bons résultats. De nouvelles recrues sont venues complétés l'équipe entrainé par Maël.

L'USPC a aussi engagé une équipe U13, deux entrainements semaine dont un le mardi à Paimpont et l'autre le jeudi à Plélan. L'équipe est suivie par Ludovic et Marc le samedi, deux parents de joueurs très investis pour eux. Pour nos vétérans, une entente entre L'USPC, le FCPM et L'indépendante Mauronnaise permet aux joueurs de continuer à jouer au football tout en gardant du plaisir. L'effectif actuel est de 22 joueurs. *Informations à retenir :*

Repas du club : 5 Avril 2025, salle de l'étang bleu, PAIMPONT

Tournoi de foot : 21 Avril 2025







Association « Centre de l'Imaginaire Arthurien »

Bilan de la Saison 2024 au Centre Arthurien



En 2023, le Centre Arthurien fêtait ses 35 ans d'existence avec une saison record, de nombreux nouveaux projets et un chapitre à ouvrir pour les années à venir. C'est sous ce signe du renouveau que la saison 2024 s'est déroulée, avec, à la clé, les plus gros succès de l'histoire du Centre.

L'an dernier, nous avions commencé un projet majeur : Emanuele Arioli, médiéviste et paléographe, nous confiait la coordination culturelle autour de sa découverte arthurienne, un chevalier de la Table Ronde oublié, Ségurant. Après l'avant-première du documentaire ARTE organisée en

2023, nous avons lancé le chantier de création d'un parcours scénographique consacré au Chevalier au Dragon, à l'étage du château, pendant l'hiver, en partenariat avec les maisons d'édition DARGAUD et SEUIL JEUNESSE. Dès l'ouverture, les visiteurs ont pu découvrir une exposition originale, la première en France sur le sujet, avec un parcours scénographique qui valorise le conte de Ségurant, mais aussi la quête d'Emanuele Arioli, le chercheur médiéviste, voyage incroyable à la recherche des manuscrits dans le monde entier.

Au printemps, la saison a commencé par notre troisième concert en partenariat avec la Mairie et la paroisse de Concoret, où le prestigieux ensemble du Conservatoire de musique Médiévale de Paris, Alla Francesca, est venu se produire dans l'église Saint-Laurent pour un programme autour des chansons d'amour, devant nombre de visiteurs et de Concoretois.

Il était ensuite temps d'officialiser un nouveau jumelage international entre forêts légendaires : l'an dernier, nous nous étions rendus dans la forêt de Sherwood en Angleterre pour initier un rapprochement. Cette année, à l'occasion du festival Beltaine en Brocéliande, au mois de mai, une délégation d'artistes anglais est venue à Comper pour présenter spectacles et démonstrations autour de la légende de Robin des Bois. La forêt franco-belge des Ardennes et la forêt vendéenne de Mélusine étaient également présentes pour ce grand rassemblement autour de ce projet de coopération culturelle internationale mené par le Centre Arthurien. Les visiteurs ont pu découvrir l'univers floral de la fête celtique de Beltaine, des ateliers d'archerie, et découvrir le patrimoine légendaire de notre nouvelle jumelle britannique.

Parmi les grands rendez-vous, nous avons eu le plaisir de co-organiser, avec la Mairie de Concoret et Ploërmel Communauté, la venue d'Alan Stivell pour un concert événement en Brocéliande. Malheureusement, la météo peu clémente n'a pas permis de maintenir le rendez-vous dans la cour du château. Le Concert a été déplacé dans la Salle Moronoé à Mauron, pour une soirée émouvante et magnifique avec cet artiste capital du renouveau celtique.

En été, comme depuis deux ans, les Héritiers de la Table Ronde ont installé leur campement dans la cour du château

pour faire découvrir leur monde médiéval-fantastique aux visiteurs estivaux en Brocéliande. Année Olympique oblige, de grandes Olympiades de la Table Ronde ont été proposées aux visiteurs en juillet, avec 12 épreuves, médailles et passage du cortège de la flamme arthurienne! Cet univers scénarisé permet d'organiser des expériences immersives pour nos spectateurs à Comper, mais aussi à Josselin, Ploërmel et au Camp des Rouëts à Mohon, en lien avec Ploërmel Communauté.

L'exposition temporaire estivale, Etranges Chevaliers, a permis à trente artistes de créer des œuvres originales à exposer sur les murs de Comper tout au long de la saison, affirmant à nouveau le Centre Arthurien comme un lieu de création.

En été aussi nous avons organisé une nouvelle édition des Médiévales de Brocéliande, sur laquelle il y a beaucoup de commentaires à faire.

En lien avec la Préfecture du Morbihan, les services Départementaux et la Mairie de Concoret, que je veux ici sincèrement remercier, en particulier notre adjoint au maire Richard Crépin, nous avons pensé un plan logistique tout au long de l'hiver dernier, pour répondre à l'augmentation exponentielle de fréquentation du festival depuis trois ans. Ainsi, une déviation routière importante a été mise en place pour sécuriser l'accès au lieu, et grâce au SMICTOM Centre

Ouest, un immense champ a été aménagé pour la réalisation d'un grand parking. Cette réponse logistique était calibrée pour une fréquentation similaire aux années passées, ou en légère hausse, aux environs de 7000 visiteurs sur le weekend. Il en a été tout autrement : victimes de notre succès grandissant, nous avons accueillis 13 300 visiteurs sur le week-end, soit une augmentation de presque 100% de fréquentation. Bien évidemment, nos équipes, prestataires et bénévoles se sont mobilisées tout le week-end pour assurer au mieux le déroulé du festival, mais malgré tout, il a été complexe de gérer l'affluence. La gendarmerie est intervenue à ma demande pour fluidifier et sécuriser l'événement. Pendant ce week-end, même sous tension avec ce nombre colossal de visiteurs (l'équivalent d'un mois d'août entier

à Comper en deux jours!), les visiteurs ont pu découvrir l'univers des Vikings avec la présence d'un Drakkar sur le lac de Comper, ainsi que des spectacles, concerts et marché. Nous avons eu plaisir à inviter gratuitement l'ensemble des habitants de la commune à découvrir le festival, compte tenu de l'impact considérable de ce dernier sur la vie du village le temps du week-end. Suite à cette vague, nous sommes parfaitement conscients de l'impossibilité d'accueillir autant de monde sur un week-end dans notre domaine forestier, et nous avons d'ores et déjà décidé de limiter l'accès à nos événements avec une jauge cohérente. Cohérente avec la taille du lieu, l'accès routier, le respect du cadre naturel de Brocéliande, et la sécurité de tous.



L'Automne est venu ensuite orner le Domaine de Comper-en-Brocéliande, avec une nouvelle exposition temporaire, autour du travail de l'artiste finistérien Vincent Fouquet et des traditions mortuaires de l'île de Sein, la Joie aux Trépassés. Un grand cabinet de curiosités immersif a été installé à l'étage du château, ainsi qu'une exposition de son travail photo.

Pour clôturer la saison culturelle du Centre Arthurien, la sixième édition du festival Semaine de Samain s'est déroulée à Comper et sur le territoire de l'Oust à Brocéliande Communauté, du 24 au 31 octobre. Concert à la Gacilly, balade contée à Glénac, ateliers à Malestroit, spectacles à Comper, avec en point d'orgue, une nouvelle édition de la Fête de la Sorcière en Brocéliande. Premier événement sur jauge avec réservation obligatoire depuis les Médiévales évoquées ci-dessus, nous avons vendus 4500 billets pour le festival, à guichet fermé, plusieurs semaines avant le déroulé de celui-ci, un franc succès. Tout au long du week-end, les visiteurs ont pu découvrir un univers mélangeant la tradition celtique de Samain avec l'univers de la pop culture d'Halloween: marché d'automne, creusage de citrouilles, spectacles de sorcellerie, concerts de musique irlandaise... Un beau rendez-vous qui devient de plus en plus attendu en Brocéliande avec son style si particulier.

Le château a fermé ses portes le 31 octobre après un dernier dîner spectacle pour clôturer cette année de tous les records : pour la première fois nous avons dépassé 50 000 visiteurs à Comper !

Le Centre Arthurien s'est également déplacé à nouveau hors-les-murs pour être l'ambassadeur du patrimoine immatériel de Brocéliande : conférences, festival de contes, spectacles... au niveau local en partenariat avec les collectivités, mais également, au niveau national, en réponse à l'appel des organisateurs d'événements liés aux univers imaginaires, il est également allé à la rencontre du public scolaire du département du Morbihan, et de toute la France.

Nous avons également le plaisir d'annoncer la création d'une branche spécifique du Centre Arthurien pour les années à venir : le Cabinet Legendarium. Ce département création est un cabinet d'ingénierie culturelle qui permet de répondre à la demande croissante de la part de nos clients de les accompagner dans la création et la valorisation de leur patrimoine légendaire, partout en France et même à l'étranger.

Voici donc que se termine cette évocation de la saison 2024 du Centre Arthurien, la trente-sixième. Notre profonde transformation depuis la pandémie continue de porter ses fruits, le Centre continue de grandir, tout en respectant notre but, notre mission et notre message d'origine. 2025 sera le théâtre de très grands projets : un salon de la bande dessinée avec l'éditeur DARGAUD, un projet d'exposition avec l'Ecole des Loisirs, un nouveau festival... Je n'en dis pas trop, le programme sera dévoilé cet hiver !

Le rendez-vous est pris, ouverture du château le samedi 5 avril 2025!

Bruno SOTTY, Directeur du Centre Arthurien

Association « Brocéliande Moto Verte »

Brocéliande Moto-Verte

Le dimanche 8 Septembre 2024 s'est déroulé notre épreuve sportive de motocross.

Une magnifique journée où le sport et la convivialité étaient au programme.

Malheureusement la météo capricieuse du dimanche après-midi ne nous a pas permis d'assurer le spectacle comme prévu au programme.

La belle préparation du circuit travaillé en fonction de la météo qui était annoncé a permis aux pilotes de se faire plaisir.

La pluie de l'après-midi est venue perturber le bon déroulement, le circuit devenait trop piégeux et dangereux.

Pour des raisons de sécurité des pilotes, la direction de course a donc pris la sage décision de mettre fin à cette manifestation à la pause.

Toute l'équipe de Brocéliande Moto-Verte remercie les bénévoles qui ont œuvré sur ce terrain.

C'est grâce à leur travail, à la compréhension et au soutien de la municipalité de Concoret et Paimpont, au concours et à la coopération des agriculteurs riverains, au propriétaire du terrain, aux contributions de nos fidèles annonceurs, au public que nous avons pérennisé cette belle épreuve.

- → Des entraînements seront organisés toute l'année sur le circuit et les dates seront fixées suivant les conditions météorologiques et consultables sur notre page Facebook.
- →Des stages d'école de découverte motocycliste seront organisés pour accueillir des jeunes enfants non titulaires d'une licence.

Pour des informations et renseignements complémentaires vous pouvez contacter l'animateur du club : Christophe QUERREC au 06 50 52 15 92

Dates à retenir pour l'année 2025 :

- → Le samedi 25 janvier aura lieu notre Assemblée Générale à la salle polyvalente de Paimpont.
- → Le dimanche 14 Septembre, la manifestation de motocross.

Toute l'équipe de Brocéliande Moto-Verte vous souhaite une année 2025 pleine de sérénité et vous donne rendez-vous **le dimanche 14 Septembre 2025** sur le circuit, pour notre prochaine manifestation ou s'affronteront 250 pilotes pour le Trophée de Bretagne U.F.O.L.E.P





Association « D'arbre et de Pierre Rouge »

En 2024, l'association a poursuivi ses animations et activités habituelles.

Le four est régulièrement chauffé les deuxièmes samedis du mois et ce n'est pas compliqué d'y participer, il suffit d'apporter le ou les plats que vous voulez cuire à 11 heures et soit on les mange ensemble à 13 heures soit vous les ramenez chez vous. Dans les deux cas vous dégusterez un plat avec cette saveur unique du feu de bois.

Au marché du premier mai nous avons proposé à la vente du pain et de savoureux petits pots de riz au lait à la cannelle, à la vanille et au raisin parfumé au rhum.

La treizième fête de la musique a eu lieu le 22 juin en coorganisation avec le CPIE dans le jardin de l'ancien foyer. Ce cadre champêtre est particulièrement adapté à un moment de détente et de fête. Les personnes présentes ont pu apprécier les musiciens qui se sont succédés sur la scène maintenant bien au point.

- Marius et Tom ont ouvert la soirée et les mélodies qu'ils nous ont proposées ont tout de suite mis le public sous le charme.
- Puis Pierre Henri Allain et son compère ont sorti leurs guitares et nous ont plongé dans l'univers des années seventies et eighties des grands groupes anglais et américains de cette époque.
- Alors sont apparues sur scène cinq femmes « complètement à l'est » accompagnées de tuba, clarinette, accordéon, clavier et autres percussions qui nous ont baladé au pays Klezmer.
- La suite c'est Ritmic groupe rock'n folk d'Evriguet qui nous l'a servie sur des tempos bien serrés et dans une humeur bien joyeuse.
- Pour finir,Louv' a développé une atmosphère bien à elle avec un tambour bien rythmé, un clavier, un ordi et une voix bien posée pour nous chanter des mélopées de divers pays avec une très belle énergie communicative qui a ravi les derniers spectateurs.

Comme peu de personnes ont pu profiter de ce dernier moment musical, l'association, pour fêter les 30 ans du four, a décidé d'organiser un beau concert le 8 mars à Paimpont où vous pourrez apprécier

- DADA groupe rock punky énergique et créatif
- MAGO, hiphop diatonique, où sévit Maxime Raguin et Gérome Biard accompagnés d'une belle grosse surprise
 - LOUV' précédemment présentée

L'association vous offre ses meilleurs vœux pour 2025 et vous invite à nous rejoindre pour cette soirée qui nous fera



Association « Solidarité Réfugiés Centre Bretagne »

L'année 2024 qui se termine aura vu son lot de catastrophes naturelles et humaines se développer et s'accroître sur la planète, l'Europe et particulièrement la France se refermer encore plus. C'est vous dire que la situation des réfugiés se détériore d'autant alors qu'elle n'était déjà pas enviable loin de là.

Je vais vous parler de « l'accueil » des réfugiés en région rennaise puisque c'est sur cette zone que nous intervenons avec d'autres associations. Nous avons remarqué que les lieux d'hébergement légaux se raréfiaient et n'étaient utilisables que pour des temps de plus en plus courts (gymnases, centres d'accueil...). Quant aux autres possibilités (camps, squats ...) leurs évacuations sont de plus en plus rapides et avec très peu de temps pour récupérer les tentes, bâches, matelas, couvertures apportées pour assurer un minimum de décence et de « confort » aux réfugiés. Ce qu'il faut savoir, c'est que beaucoup de ce matériel part directement à la déchetterie. Pour essayer de pallier ce problème, un projet de laverie et de séchage pour les couvertures, les tentes voire les matelas est en cours et nous participerons à sa concrétisation.

Un autre volet de nos actions est de favoriser la vie des gens sur place dans leur pays, ce qui nous semble être la meilleure solution pour essayer de tarir ces mouvements de population vers l'occident rêvé. Là, il s'agit d'une tribu de touaregs nigériens qui fabriquent des bijoux en argent et d'autres objets artisanaux de grande qualité. Jusqu'ici l'association Armatou en vendant cette production en France permettait à cette tribu d'une cinquantaine de personnes de vivre au Niger et d'envoyer une fois par an une personne en France pour apporter la production et acheter l'argent nécessaire pour la fabrication suivante. Depuis plusieurs années déjà les conditions d'accès par visa touristique avaient été durcies par les autorités françaises et voilà que le Niger rompt ses relations diplomatiques. Du coup, L'Espagne et la Suisse restent les seules portes d'entrée en Europe pour continuer cette démarche mais cela revient plus cher.

Néanmoins, les diverses actions que nous menons au cours de l'année se poursuivent telles que la vente de galettes saucisses à Comper, Ménéac et Mohon, les friperies à la fête de la musique, au marché du premier mai. Nous sommes toujours preneurs de matelas, tentes, couvertures, duvets mais aussi de bonnets, écharpes, gants, chaussettes, linges de maison et de toilette, matériel d'hygiène corporelle et nous savons pouvoir compter sur vous.

Nous vous souhaitons une bonne année.



Association « Assembllées Galèzes »

Les Assembliées Galèzes, core eune bonne verdée en 24!

I taent près de 140 stajiëres a vni mner le drao den le bourg. Ca s'en vient de toute la Bertagn, de toute la France et menme de toute l'Urope! Sans conter tou·tes les benvoulant·es qi crochent endden hardiment! Je nous avizimes etou qe j'avions de pu en pu de monde à vni ès sairées. Vla ce q'ét ben haitant!

Je rmercions core les bonnes jens de Concoret qi sont tenant prèts à mettr l'epaole à la reue. Je chonjons den les « istoriqes » mé etou ès nouviaos q'ont saotë den la chérette des Galèzes dedpé qe je sont de rtour ilë.

L'anée-ci fut emayante un ptit péqe Chantal Lémée, notr perzidente decidit de mettr à qhu! Les alozeries font pigner un ptit mé je devions de la rmercier pour l'ouvrâje abatu long les 10 ans de temps q'a passit a mner la souète des Assembllées Galèzes.

La chérette des galèzes n'est pas tenant d'amain à mner mé la nouvelle eqhipe trotte ben! Dedpé le mé de sectembr, j'ons zu la chance de pouair gâjer Marion Ribeyrolles. C'et yelle qi s'enchevi de toute l'administrâcion du festival. Eune personne de pus den la chérette e pourtant notr choua trotte core ben mieu. Trotte qui ne trotte!

O l'ézibetë qe nous donne Marion, j'alons don pouair cmencer à perpozer d'aotr cai long l'anée, à Concoret ou aillou den le péï. Je perpozerons ventié ben qheuqe-choze pour le mé du Galo en Mâ. Pour astoure, je sons à aparer la 46^{ème} verdée, du 14 ao 19 de juillet.

I reste core de la pllace den la chérette, n'hésitez pouint à monter dden si vous vlez! Plus y'a d'ânes, pu i sont fins!

L'édition 24 a été une belle édition qui a accueilli près de 140 stagiaires. Nous sommes fièr·es de voir que les soirées sont de plus en plus fréquentées. Nos remerciements vont vers les concoretois·es qui répondent toujours présents. 2024 a également été l'occasion de remercier chaleureusement Chantal Lemée qui après 10 ans de présidence a décidé de se retirer.

Depuis septembre, nous avons engagé Marion Ribeyrolles en tant qu'administratrice de l'association. Cette embauche va permettre de libérer du temps bénévole pour envisager de nouvelle action tout au long de l'année. (Mois du gallo en mars, par exemple).

Pour l'instant, nous préparons activement la 46ème édition qui aura lieu du 14 au 19 juillet.











Paysans de nature, la biodiversité dans les fermes



Nous étions une cinquantaine samedi 16 novembre dernier à Concoret, paysans, représentants d'organisations paysannes, environnementaliste et de protection de la nature, citoyens, scientifiques, étudiants, venus du territoire de Brocéliande côté Morbihan et Ille-et-Vilaine mais aussi aux alentours, pour nous informer sur le réseau « Paysans de nature ». Ce projet né dans les pays de la Loire et qui est devenu une association en 2021.



Léna Balaud, salariée du réseau breton nous a présenté les objectifs :

Multiplier les espaces pour accueillir la vie sauvage sous toutes ses formes dans les fermes et sur le territoire, Installer des paysans acteurs de la protection de la nature.

L'idée de se lancer dans l'aventure et de créer un groupe local a motivé l'ensemble des participants à cette première rencontre. Ce groupe pourrait réfléchir et partager collectivement ses envies et idées pour favoriser la biodiversité sur notre territoire. Les contacts sont pris et déjà, plusieurs lieux pour nos prochains rendez-vous sont proposés.

Pour plus d'informations : www.paysansdenature.fr

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE PLOERMEL

Conseil de développement du Pays de Ploërmel



36 membres (2024-2027): Michèle Bureau, Pierre Coldefy, Maïwenn Rault, Patrick Fournier, Eric Lerognon, Suzanne Kuang, Patrick Piguel, Anne-Yvonne Malodobry, Franck Pellerin, Stéphane Boullet, Marie Véronique, Jean-Pierre Leconte, Christophe Herviaux, Charles Mauduit, Gilles Renault, Frédéric Taillardat, Guy de Kersabiec, Marie-Hervé Jeffroy, Patrick Le Coze, René Le Goff, Michel Bessonneau, Carmen Bellamy, Dominique Loubère, Alain Launay, Soazig Le Trionnaire, Claire Giraudet, Bertrand Dany, Danielle Plouard, Charlotte Revill, Marieke Lootvoet, Soazig Le Luhern, Marie-Amélie Jacques, Sophie Cassar, Louis David, Doreen Jego, Françoise Michel

Le Conseil de Développement du Pays de Ploërmel, renouvelé en 2024, est composé de 36 bénévoles qui contribuent à la réflexion et à l'élaboration des politiques locales des territoires de *Ploërmel Communauté* et de *De l'Oust à Brocéliande Communauté*. Michel BESSONNEAU en est le président et Maïwenn RAULT la vice-présidente. Pour mener ses actions, il bénéficie du soutien des deux communautés de communes et de la Région Bretagne. Les membres s'investissent dans les commissions suivantes :

Patrimoine

Depuis 2020, cette commission poursuit le projet de la « Maison Numérique des Patrimoines » du Pays de Ploërmel. Ses membres sensibilisent les acteurs du patrimoine du Pays de Ploërmel à l'inventaire du patrimoine. Baptiste Oligo, chargé de mission des patrimoines, est arrivé le 4 novembre 2024 pour conforter le travail engagé par les bénévoles.

Environnement

Depuis plusieurs années, cette commission se saisit de sujets techniques pour y apporter sa contribution et les faire connaître au grand public dont le PCAET (2022), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine (2023) et le Zéro Artificialisation Nette (2024).

La prochaine action est prévue en 2025 : un forum ouvert intitulé « Comment habiter un territoire rural demain ? »

Inclusion-Handicap

Chaque année, la commission organise un évènement pour sensibiliser la population aux handicaps visibles et invisibles

La prochaine rencontre est prévue en avril 2025 : un forum théâtre sur le parcours de vie des personnes en situation de handicap.

Médiathèque « Il était une fois... » MAURON



Des expositions et des animations pour tout public vous sont proposées tout au long de l'année. Pour suivre notre actualité et vous inscrire à certaines interventions, direction notre portail commun : ploermel-mauron.bibenligne.fr

JANVIER 2025 : A la découverte de nos légendes locales

Exposition, atelier, rencontre avec le chercheur et auteur Emanuele Arioli autour du chevalier retrouvé « Ségurant et le chevalier dragon » en partenariat avec le Centre de l'Imaginaire Arthurien :

Samedi 11 janvier à 14h : Atelier « Création d'un nid de dragon » avec le CIA

Vendredi 24 janvier à partir de 18h : A la médiathèque de Mauron, Nuit de la Lecture avec contes animées avec le Cont'Breizh (nouveaux décors sur la Légende Arthurienne) suivi d'un spectacle avec la conteuse Marie Tanneux des éditions Daendrevi.

Présence à l'Hiver des Marmots (16h-18h30) à la Trinité Porhoët suivie d'une Nuit de la Lecture (jusqu'à 21h) le samedi 25 janvier.

FEVRIER: Bonjour le Monde avec les EPN.

DU 4 AU 31 MARS: Exposition « Voyage musical en Asie » (MDM) avec des instruments de musique.

Sieste sonore « Asie du sud-est » le samedi 22 mars avec le Cie Tam A Tam (1h30 ; à partir de 8 ans).

<u>1ER AU 30 AVRIL</u>: Exposition et lectures contées « Oups, çà sort tout seul! » autour de la santé, de l'alimentation abordé de façon humoristique avec notamment le tapis de lecture « Gourmandises » de la MDM dans le cadre de la semaine de la santé Est Morbihan (7 au 12) organisée par le Pays de Ploërmel.

Du 15 au 29 avril : Ajout de l'exposition « Crotte de Trolls » bandes dessinées de la scénariste Catherine Latteux et de l'illustrateur Nitch : **Mardi 15 avril** à 14h00 : Ateliers avec l'illustrateur Nitch, **Mardi 29 avril** à 16h30 : Rencontre avec Catherine Latteux

MAI: Exposition des travaux des écoles et vote du prix des Korrigans (ouvert à tous).

<u>JUIN ET JUILLET</u>: Partir en Livre « Les animaux et nous », manifestation nationale autour de la littérature jeunesse (lectures buissonnières, ateliers, rencontre avec un auteur).

<u>SEPTEMBRE</u>: Exposition ludique « Dans les livres, il y a... » prêtée par la MDM.

OCTOBRE : Exposition « La Magie des masques » avec des ateliers avec Pinwydd Studio. Animations autour de la Semaine Bleue et Contes animées lors du festival Brocéliande Fantastic.

LES ANIMATIONS REGULIERES:

- Bébés Lecteurs à 10h et 10h30 Le 2ème mercredi du mois, Lecture Animé à 11h Le 2ème mercredi du mois, Mamie raconte à 11h Le 4ème mercredi du mois

HORAIRES D'OUVERTURE:

Lundi 15h-18h/ Mardi 16h-18h / Mercredi 10h30-13h 14h-18h / Jeudi Fermée/ Vendredi 11h-13h 16h-18h/ Samedi 10h-13h 14h-16h30

INFORMATIONS SMICTOM



PLAN DE COMUNICATION POUR LE CHANGEMENT DE JOUR DE COLLECTE

A la suite de la diffusion de notre lettre Info du SMICTOM, où nous mentionnons déjà les futurs changements, vous trouverez les différentes solutions de communication au fil des prochaines semaines. Nous avons fait le choix d'utiliser toujours le même visuel et le même message afin d'avoir un fil conducteur unique.

Étiquettes

15 500 étiquettes seront disposées sur les bacs jaunes des communes les plus impactées lors d'une collecte, ainsi que sur les colonnes à verre afin d'annoncer le changement. De la semaine 46 à la semaine 48.





Attention, cette mise en place peut entraîner une collecte différée de quelques jours entre l'ancien et le nouveau calendrier.

Découvrez votre calendrier dès décembre sur notre site internet www.smictom-centreouest.fr

Banderoles

Des banderoles seront installées durant la semaine 47, à l'entrée des déchetteries afin de toucher un maximum de personnes.

Signature mail

Le changement sera mentionné dans nos mails. A partir de la semaine 44.



Mails, SMS et site Internet

Nous allons envoyer à notre liste de contacts, 16 000 mails et 20 000 SMS afin d'avertir des changements sur les semaines 47 et 48.

Vous retrouverez également un pop up sur notre site, ainsi que les nouveaux calendriers à partir du 2 décembre.

De plus, il y aura un message dédié, qui sera enregistré sur le répondeur à cette même période.





Newsletter

Vous recevrez également à la période habituelle, une Newsletter sur ce thème à l'attention des communes et des communautés de communes. Il sera important de le mentionner sur vos supports de communication au sein de votre territoire.



2025: Une Nouvelle Organisation pour la Collecte des Déchets

La mise en place de la redevance incitative et plus récemment, l'extension des consignes de tri, ont engendré une baisse des tonnages d'ordures ménagères et une augmentation des volumes de déchets recyclables.

• Presse

Nous avons prévu des échanges en octobre avec la presse ainsi qu'un communiqué, à destination du Ouest France et de l'Hebdo d'Armor.



Communiqué de presse

2025: Une Nouvelle Organisation pour la Collecte des Déchets

La mise en place de la redevance incitative et plus récemment, l'extension des consignes de tri, ont engendré une baisse des tonnages d'ordures ménagères et une augmentation des volumes de déchets recyclables.

Destination Brocéliande

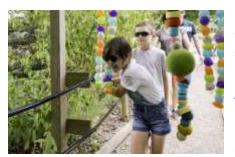


Comment mettre en avant la Bretagne intérieure alors que les projecteurs sont toujours braqués sur le littoral ? C'est la question qui s'est posée au moment de

créer la Destination Brocéliande ! Ainsi, les 5 communautés de communes (Brocéliande Communauté,

de l'Oust à Brocéliande Communauté, Ploërmel Communauté, Montfort Communauté et Communauté de Communes Saint-Méen Montauban) ont décidé d'unir leur force avec pour mot d'ordre de « faire ensemble ce que l'on aurait du mal à faire tout seul ». En 2020, un syndicat mixte a été créé, instance politique dans laquelle tous les territoires sont représentés et qui pilote la Destination Brocéliande. Avec l'addition de ces forces, la Destination Brocéliande porte un projet de communication partagé qui met en valeur l'offre touristique de son territoire : la forêt de Brocéliande, le canal de Nantes à Brest, la gare vélorail de Médréac, le site des mégalithes et des landes de Monteneuf ou encore le lac de Trémelin...





Il y en a pour tous les goûts et c'est ce que la Destination veut faire découvrir aux visiteurs mais aussi aux habitants. Que l'on cherche une sortie pour un week-end, une semaine ou une activité à faire durant les prochaines vacances, une seule adresse www.destination-broceliande.com

La Destination Brocéliande a aussi pour objectif d'accompagner le développement de l'offre touristique. Elle accompagne les porteurs de

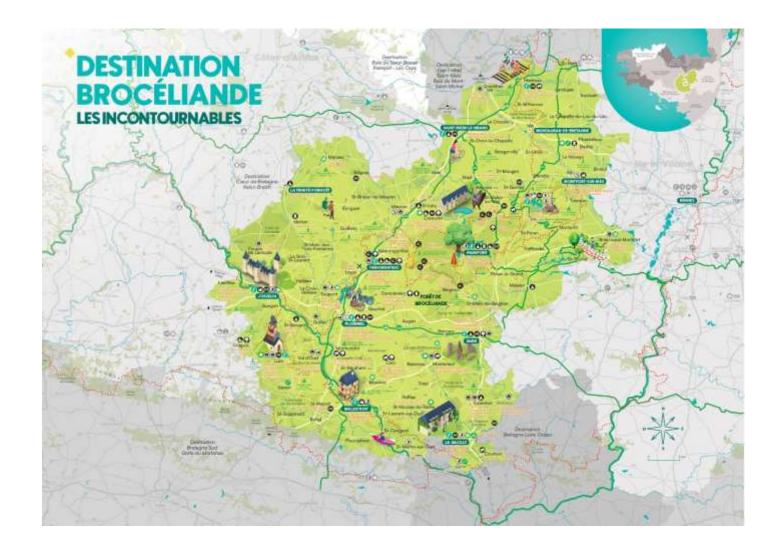
projets touristiques par un appui technique et le financement de projets d'investissement grâce à des fonds régionaux.

Sur le Massif de Brocéliande, la Destination joue également un rôle important. Depuis juillet 2023, la Destination Brocéliande est missionnée pour coordonner les actions de protection et d'ouverture au public des sentiers et sites de randonnées par une convention entre les départements du Morbihan, de l'Ille-et-Vilaine, l'Association Forestière de Paimpont, l'Association des Propriétaires des Landes de Brocéliande. Dans cette perspective, des panneaux ont été posés aux entrées du massif en 2023 pour informer sur l'accès possible ou non de la forêt en lien avec le risque incendie.



Depuis décembre 2023, la Destination mène également une réflexion financée en partie par l'Etat sur la multifonctionnalité de la forêt de Brocéliande : l'objectif est d'engager une concertation entre tous les acteurs de la forêt pour mettre en place des actions concrètes et pérennes.

Vous souhaitez en savoir plus ? Rdv sur notre site ou contactez notre équipe : contact@destination-broceliande.com



L'arbre et le bois : des atouts pour le Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne



L'arbre, la forêt et la filière bois sont des ressources stratégiques pour répondre aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire. La filière bois représente plus de 1 200 emplois et 120 entreprises sur notre territoire, contribuant à une économie durable et locale.



Le Pays de Ploërmel, composé de Ploërmel Communauté et de l'Oust à Brocéliande Communauté, est couvert à 21 % de forêts, majoritairement privées. En partie feuillues (40 %), résineuses (26 %) ou en mélange d'essences, elles sont essentielles pour la biodiversité, la régulation de l'eau, la protection des sols et la lutte contre le changement climatique. Elles offrent également des espaces de loisirs et de lien social.

Avec le programme Forêt, Bois & Territoires, le Pays de Ploërmel s'engage à structurer et dynamiser la filière. Objectifs : promouvoir la gestion durable, valoriser le bois local, renforcer les synergies entre acteurs et sensibiliser aux métiers du secteur. Cette démarche collaborative mobilise élus, collectivités, entreprises et citoyens.

Pour participer ou en savoir plus, contactez-nous par mail à <u>filierebois@pays-ploermel.fr</u>; par téléphone au 06.86.69.33.73 ou suivez sur LinkedIn le profil « Marine Filière Bois PETR Ploërmel ».





COMMUNIQUE DE PRESSE

A Concoret le 2 octobre 2024

Fibre optique à Concoret : 100% de la commune est désormais éligible

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire de Concoret sont désormais terminés. Toute la commune est désormais éligible à la fibre optique.

Les particuliers, entreprises et sites publics peuvent contacter leur fournisseur d'accès internet pour connaître les modalités de raccordement proposées et profiter d'un accès internet à très haut débit.

La fibre optique disponible sur la commune de Concoret

Après plusieurs mois de travaux, la fibre est désormais disponible pour tous les habitants de Concoret. Plus de 650 foyers et entreprises sont éligibles à la fibre optique.

Comment se raccorder à la fibre optique ?

La première étape consiste à vérifier si le logement est éligible grâce au service disponible à l'adresse suivante : mega.bzh/fibre

Si le logement est éligible : il convient de contacter un fournisseur d'accès internet pour connaître les modalités de raccordement et souscrire à une offre très haut débit.

Un technicien viendra raccorder l'habitation au réseau de fibre optique. Il est tout de même conseillé de préparer sa venue en préparant le passage et en sachant où positionner la box. Le coût mensuel de l'abonnement est quant à lui relativement similaire au coût du réseau ADSL actuel.

Des travaux réalisés dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit

En dehors des agglomérations qui seront couvertes en très haut débit par les opérateurs privés, les collectivités territoriales bretonnes ont dû pallier l'absence d'initiative privée en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne Très Haut Débit, dont la maitrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne. Cette initiative publique concerne environ 90% du territoire breton et 60% de la population. L'objectif est de raccorder 100% des Bretons à cette technologie d'ici la fin 2026.

Partenaires financiers :













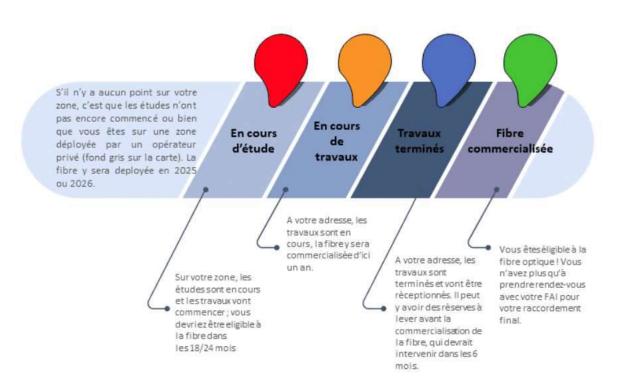




Mégalis Bretagne construit le réseau public régional. Au fur et à mesure des déploiements, Mégalis Bretagne livre les éléments opérationnels du réseau au délégataire, THD Bretagne, qui les exploite et qui vend des droits d'utilisation aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ce sont ces FAI qui raccordent leurs abonnés et offrent à ces derniers des services Internet.

Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, les Départements et les Communautés de communes.

Contact presse: Quentin Pichard – 07.72.22.49.63



MAIRIE

1, Place de l'Audience 56430 CONCORET 02 97 22 61 19 mairie@concoret.fr

AGENCE POSTALE

1, Place de l'Audience 56430 CONCORET 02 97 22 63 00







Mairie - Agence postale - Bibliothèque

Horaires d'ouverture

	Durant l'année	Juillet et Août
Lundi et vendredi	9 h à 11 h 45	9 h à 11h45
Mardi et jeudi	9 h à 11 h 45 15 h à 17 h	
Samedi	9 h à 11 h 45	9 h à 11 h 45

COLLECTE DU BAC JAUNE

Samedi 04 janvier Mercredi 25 juin Mercredi 08 janvier Mercredi 09 juillet Mercredi 22 janvier Mercredi 23 juillet Mercredi 05 février Mercredi 06 août Mercredi 19 février Mercredi 20 août Mercredi 05 mars Mercredi 03 septembre Mercredi 19 mars Mercredi 17 septembre Mercredi 02 avril Mercredi 01 octobre Mercredi 16 avril Mercredi 15 octobre Mercredi 30 avril Mercredi 29 octobre Mercredi 14 mai Jeudi 13 novembre Mercredi 26 novembre Mercredi 28 mai Jeudi 12 juin Mercredi 10 décembre Mercredi 24 décembre

Collecte toutes les deux semaines, le mercredi

Une colonne à verre est à disposition rue du Val aux Fées (devant le terrain de foot)

Les calendriers pour 2025

Informations:

Les collectes ont lieu entre 04h et 21h Pensez à sortir vos bacs la veille au soir. Toutes les collectes suivant un jour férié sont



Comment présenter vos bacs ?

Couvercles totalement fermés Poignées tournées vers la rue

Aucun sac à ordures ménagères à côté ou au-dessus des bacs Bacs sortis bien visibles sur le domaine public

Pour plus d'informations : smictom-centreouest35.fr

Déchèterie de Gaël - Point-Clos

02 99 07 71 47

Horaires d'ouverture :

Lundi et mercredi: 08h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00 Samedi: 08h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

Services d'urgence à proximité



Centre anti-poison (Rennes): 02 99 59 22 22 Hôpital (Ploërmel): 02 97 73 26 26 Médecins (cabinet médical - Mauron): 02 97 22 60 60

Infirmières (Cabinet - Concoret) : 02 97 22 78 69









DEFIBRILLATEUR: installé sur le côté de l'espace EON DE L'ETOILE (Entrée GARDERIE)



Chaque trimestre est édité le bulletin d'informations communales « CONCOR'ET NOUS »

Pour paraître dans la rubrique agenda, les informations doivent être transmises en mairie, avant :

Pour le 1er trimestre : 15 décembre (N-1)

Pour le 2^{ème} trimestre : 15 mars Pour le 3^{ème} trimestre : 15 juin Pour le 4^{ème} trimestre : 15 septembre

Si vous souhaitez recevoir des informations par mail de la mairie, merci de nous en informer en envoyant un mail à l'adresse : mairie@concoret.fr

